COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Séance du Conseil général du 9 novembre 2026 à 19h30
à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2026.
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la réalisation de mesures de protection contre le ruissellement à la rue des Prises à Gorgier.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 225'000.- pour l'avant-projet d'un pôle sportif à Seraise.
6. Rapport du Conseil communal relatif à la création d'un poste à 25 % destiné à favoriser l'inclusion professionnelle d'une personne en situation de handicap.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'installation d'un électrofiltre sur la chaudière du chauffage à distance de Bevaix.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolution, interpellations et questions écrites.

❖ ***La séance est publique.***

Le Conseil communal

La Grande Béroche, le 21 octobre 2026

Empêchements

Selon l'art. 32 du règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du/de la président·e.

Il communiquera par la même occasion au/à la président·e le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant·e élu·e).

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2026
à 19 h 30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2026.
4. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Maëlle Petitpierre, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre à l'association du Kallo (centre d'animation jeunesse) en remplacement de Mme Maëlle Petitpierre, démissionnaire.
6. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2026 – 2027.

   Nomination :

   a) du président / de la présidente
   b) du vice-président / de la vice-présidente
   c) du / de la secrétaire
   d) du / de la secrétaire adjoint·e
   e) de deux questeurs.
7. Approbation des comptes 2025.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour finaliser la réfection du bâtiment de l'administration communale à Bevaix.
9. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour l'aménagement de deux carrefours dans le village de Bevaix.
10. Rapport du Conseil communal concernant l'adaptation des subventions communales pour l'utilisation des transports publics.
11. Rapport d'activités 2025 du Guichet social régional (GSR) Littoral Ouest.
12. Informations du Conseil communal.
13. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme M. Petitpierre, présidente, ouvre la séance à 19 h 33 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. Jacques Reift procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- M. Olti Ismaili est excusé et remplacé par M. Mario Morciano ;
- Mme Romina Claudio est excusée et remplacée par M. François Del Rio ;
- Mme Hanâa von Allmen est excusée et remplacée par Mme Kira Rothen ;
- M. Anthony Logatto est excusé et remplacé par M. Thierry Rothen ;
- M. Philippe Pierrehumbert est excusé et remplacé par M. Marc Alain Langel.

M. Philippe Pierrehumbert étant absent, il est remplacé en qualité de questeur par M. Gilles Pierrehumbert.

Présent·e·s : 41 présent·e·s, 40 votant·e·s, la majorité est à 21 voix.

Mme M. Petitpierre : *« Avant de passer au point suivant, au niveau des correspondances, déjà, est-ce que l'ordre du jour est contesté, est-ce qu'il y a un souhait de modification ? Très bien. Vous avez reçu mon courriel, il me semble, pour les prises de parole un peu plus courtes pour cause de canicule, je voulais ajouter à ceci deux suggestions, c'est le fait de ne pas lire en entier les arrêtés, se contenter du fait qu'ils soient affichés, histoire de gagner un peu de temps, et si la séance dure trop longtemps, faire simplement une interruption de cinq minutes histoire de pouvoir recharger nos gobelets respectifs. Est-ce qu'il y a des contre-avis à ces deux propositions ? Magnifique. Nous pouvons donc passer aux correspondances. »*

2. Correspondance

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, informe que le bureau du Conseil général n'a pas reçu de correspondance mis à part celle de **Mme M. Petitpierre** elle-même ; elle en donne lecture : *« Chères et chers, mon titre de fonction me permet de passer les formalités pour être cohérente avec mes propos précédents. Vous l'avez compris en lisant l'ordre du jour, je dépose les armes. La raison est très simple, je m'en vais habiter en terres vaudoises, je ne veux lire aucune surprise sur vos visages car durant toutes ces années, votre assemblée ne m'a jamais laissé dire « huitante » sans adresser, a minima, un rictus. Je m'en vais donc rejoindre ceux qui parlent ma langue. Blague à part, je prends quelques minutes de votre temps pour vous dire merci pour ces années de partages, de réflexions et réalisations de projets. Au-delà d'avoir apprécié donner du temps à la cause publique, j'ai appris énormément autant sur le plan technique que relationnel et personnel. L'engagement politique est une expérience que je ne peux que recommander et je vous suis reconnaissante de m'y avoir fait une place durant ces six dernières années. Je pars donc enrichie de tout ceci, laissant toutefois de gros projets derrière moi mais sans douter de votre capacité à user de l'intelligence collective pour en faire quelque chose de constructif et de fédérateur. Au-delà des couleurs politiques, par la simple volonté de voir notre belle commune devenir une vraie cité, ce petit paradis caché dans un coin du canton. Je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous autant de plaisir, si ce n'est plus, que j'en ai eu à siéger au sein de cette assemblée, et réitère mes plus sincères remerciements pour cette aventure. »*

« Applaudissements »

3. **Procès-verbal de la séance du 20 avril 2026**

- **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est accepté à l'unanimité.**

4. **Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Maëlle Petitpierre, démissionnaire**

M. J. Noyer, pour le parti Vert'libéral, propose **Mme Nadia Burri**, qui est applaudie par l'assemblée.

5. **Nomination d'un membre à l'association du Kallo (centre d'animation jeunesse) en remplacement de Mme Maëlle Petitpierre, démissionnaire**

Mme N. Burri, pour le parti Vert'libéral, propose **M. Julien Noyer**, qui est applaudi par l'assemblée.

6. **Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2026 – 2027**

Président	**:**	le Groupement propose	**M. Pierre-Alain Dumoulin**
Vice-président	**:**	le groupe Socialiste propose	**M. Jacques Reift**
Secrétaire	**:**	le PLR propose	**M. Sébastien Saam**
Secrétaire adj.	**:**	le PVL propose	**M. Julien Noyer**
Questeur·trice·s	**:**	le groupe Socialiste propose	**Mme Nathalie Schwab**
		le PLR propose	**M. Olti Ismaili.**

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

M. H. Assumani : *« Madame la présidente, le Conseil communal souhaite donner un petit quelque chose au bureau sortant pour les remercier de leur travail. »*

« Applaudissements »

M. P.-A. Dumoulin : *« Je vais vous faire un petit discours pour ma nomination, il ne sera pas très long, je pense une petite heure, après on pourra boire un verre. Mesdames, Messieurs du Conseil général, Madame, Messieurs du Conseil communal, Mesdames, Messieurs de la chancellerie, avant toute chose, je tiens à remercier chaleureusement Maëlle Petitpierre pour son travail accompli au sein de la commune durant toutes ces années avec un bel esprit d'équipe. Merci aussi pour ta disponibilité et ton engagement. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup d'humilité et de fierté que je prends la fonction de président. Je mesure la responsabilité qui m'incombe et la confiance que vous me témoignez. Je vous en remercie sincèrement. Mon cap est simple : travailler en harmonie avec tout le monde. Harmonie veut dire écoute, respect et esprit d'équipe. Personne ne peut réussir seul, nous avançons ensemble et valorisons chaque idée compétente et chaque génération. Mon engagement pour ce mandat : l'écoute, la transparence, l'unité et l'action. Je compte sur chacun d'entre vous, vos talents, vos critiques constructives et votre énergie sont indispensables. Ensemble, nous allons poursuivre ce qui fonctionne, corriger ce qui doit l'être et oser de nouvelles choses. À tous, merci de votre confiance, travaillons main dans la main, que cette prochaine année soit encore plus efficace, merci. »*

« Applaudissements »

7. Approbation des comptes 2025

M. P.-A. Dumoulin demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. F. Nussbaum : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, résultat des comptes 2025. En référence au rapport de l'exercice 2025, l'exercice avait été budgété avec un déficit de CHF 1'599'715.-. Le résultat courant est meilleur que prévu, avec un excédent de revenus de CHF 88'853.-. L'utilisation de la réserve conjoncturelle permet de clôturer l'exercice avec un excédent de CHF 828'853.-. Ce résultat s'explique notamment par des recettes fiscales supérieures aux attentes et par une participation de la réserve conjoncturelle destinée à compenser l'augmentation des charges cofinancées par le Canton. Les investissements réalisés en 2025 ont atteint 55 % des montants justifiés, avec un degré d'autofinancement de 66,04 %. Ces chiffres reflètent les efforts engagés pour entretenir et moderniser le patrimoine bâti ainsi que les infrastructures publiques. Lors du budget 2025, le Conseil général a validé un arrêté de préfinancement de CHF 4'500'000.- pour la construction de la salle de gymnastique et polyvalente de Bevaix. Cela conduit à un résultat comptable global négatif de CHF 3'582'537.-. Le Conseil communal est satisfait du résultat des comptes. Il tient à remercier la commission financière pour sa collaboration intensive dans le cadre du contrôle des comptes, ainsi qu'à remercier chaleureusement le service des finances et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement constant au service de la population. Merci de votre attention. »*

M. D. Bubanec : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le rapport succinct de la commission des finances (ci-après : COFI) qui a été joint au cahier des comptes couvre les points principaux que nous avons jugés importants de soulever à propos des comptes 2025, ils ne seront donc pas repris ici. La COFI souhaite cependant vous informer de l'avancement des travaux concernant l'élaboration d'une stratégie financière. Pour mémoire, dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, la COFI avait relevé les diverses craintes exprimées à plusieurs reprises par le Conseil général à propos de l'évolution des charges, des revenus et de l'endettement de notre commune. Ces éléments ont fait l'objet d'une première analyse dans le rapport de la COFI au budget 2026. La COFI avait également demandé au Conseil communal l'élaboration d'une stratégie financière et avait souhaité être associée au projet. Il a été convenu que les comptes 2025 serviraient de base pour les travaux d'analyse. Au début de cette année, le Conseil communal a informé la COFI qu'il préférait que ce soit la COFI qui vienne avec une proposition de stratégie financière. La COFI en a pris acte et a présenté à mi-mai ses résultats au Conseil communal et au chef du service financier. Cette réunion a permis de valider les éléments techniques et d'apporter quelques ajustements. La COFI présentera sous peu, plus vraisemblablement le 13 juillet, ce résultat aux présidents de partis et chefs de groupes. Suite à ces rencontres, le rapport sera finalisé avec pour objectif de vous le soumettre lors du Conseil général agendé le 22 septembre. Il est à noter que même si le rapport de la COFI sur la stratégie financière n'est pas encore publié, un constat peut déjà être fait : les discussions qui ont eu lieu lors de l'élaboration de ce rapport semblent déjà porter certains fruits. Ainsi, la COFI se réjouit du message donné par le Conseil communal quant à la situation financière de notre commune. Il parle de moment charnière et de perspectives exigeantes dans son rapport aux comptes. Et reprend ainsi la conclusion du rapport qui vous sera proposé. La COFI vous remercie pour votre attention. »*

M. S. Saam : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance avec intérêt et attention du rapport présenté par le Conseil communal, le groupe PLR l'acceptera à l'unanimité. Nous tenons à remercier le Conseil communal, ainsi que l'ensemble de l'administration, pour la qualité du travail accompli. Merci. »*

Mme M. Petitpierre : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe PVL a pris connaissance des comptes et remercie les services concernés pour le travail fourni. Dans l'ensemble, notre groupe se réjouit de lire des finances saines qui laissent transparaître une bonne gestion. Cependant, quelques points ont été relevés lors de notre séance de préparation que je souhaite porter à connaissance de notre assemblée. À titre liminaire, je vous adresse mes excuses pour la forme peut-être abrupte de la suite de mes propos, mon objectif est d'être concise pour cause de canicule et je ferai alors impasse sur les éventuelles pincettes politiques. Premièrement, nous regrettons l'opacité du document et souhaitons*

savoir s'il serait possible de le rendre plus digeste pour les prochains exercices. Nous avons par exemple pensé à des codes couleurs attirant notre attention ou encore à l'ajout d'une colonne mentionnant les écarts type. Aussi, nous avons eu le sentiment que le rapport du Conseil communal annexé ne nous permet pas une compréhension plus aisée mais ne fait que de mettre en mots les chiffres qui suivront. Il nous a manqué bon nombre d'explications pour appréhender ce document. Deuxièmement, et au vu du dépassement de la ligne budgétaire « 30900 Exécutif – Formation du personnel » de CHF 37'622.-, nous aurions souhaité avoir quelques mots au sujet des résultats de la formation suivie, car ces dernières ne sont pas évidentes de mon point de vue. Troisièmement, nous avons été surpris par le coût de l'étude pour la création du contre-projet « 1 demande = 1 place » que nous estimons élevé et aurions préféré voir les compétences internes être plus sollicitées. Partant de ce constat, nous avons été, d'ordre général, surpris de la question des mandats octroyés à objectif:ne. En effet, leurs coûts nous paraissent relativement élevés compte tenu du fait que nous subventionnons cette association. Ainsi, pourriez-vous nous dire si la commune bénéficie d'un tarif préférentiel pour ces mandats étant donné que nous les subventionnons ? Aussi, et afin de mieux saisir ces dépenses, un tableau récapitulatif des coûts des mandats octroyés en moyenne et des subventions annuelles serait le bienvenu. Enfin, nous avons relevé le faible pourcentage d'investissement réalisé et espérons que l'augmentation des ressources votées dans nos précédentes séances permettra un meilleur taux pour les années à venir. Je vous remercie pour votre attention et réitère mes excuses précitées. »

Mme Z. Nater : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste a examiné les comptes 2025 ainsi que le rapport qui les accompagne. Nous souhaitons tout d'abord remercier chaleureusement l'ensemble des services communaux, et plus particulièrement le service des finances pour la qualité de son travail, la préparation rigoureuse des comptes ainsi que pour sa disponibilité. Ces comptes présentent un déficit en prenant en compte le préfinancement de la salle de gymnastique de Bevaix. Il convient toutefois de rappeler qu'il s'agit d'un choix financier assumé. Grâce aux préfinancements déjà réalisés, près de la moitié du coût de cet investissement est d'ores et déjà couverte, ce qui constitue un élément positif pour l'avancée du projet de cette salle. Au vu de ce qui précède, et dans le but d'être brève, le groupe Socialiste acceptera les comptes 2025 à l'unanimité. Nous souhaitons néanmoins encourager le Conseil communal à présenter, à l'avenir, des plans d'investissements davantage en adéquation avec les capacités de réalisation de notre commune. Un taux de réalisation légèrement supérieur à 50 % montre qu'une meilleure planification permettrait de renforcer la lisibilité et la crédibilité de nos investissements, tout en maintenant une qualité de service pour notre population. Je vous remercie de votre attention. »*

M. J.-Ph. Arm : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Groupement a pris connaissance de ces comptes et nous accepterons ces comptes à l'unanimité. Faisons quand même, tout de même, attention à nos petits sous. Merci. »*

M. P.-A. Dumoulin passe en revue les comptes. S'il y a des questions, l'assemblée peut s'exprimer. Aucune question n'est posée.

Mme M. Petitpierre : *« Monsieur le président, ma question est d'ordre général, je ne l'ai pas dit au moment des lectures des pages, mais j'aimerais reposer la question de ma prise de parole de tout à l'heure concernant les éventuels tarifs préférentiels d'objectif:ne ? »*

M. F. Nussbaum : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, on prend acte de la question. Le tarif d'objectif:ne est avec un tarif, on ne parle pas de rabais ou de participation. Il participe globalement pour le canton et je n'ai pas la réponse si on bénéficiait, si on le demandait, d'un avantage préférentiel, mais je doute. Je dois encore poser la question pour être sûr de ce que j'avance, ce sont des tarifs qui sont uniformes. »*

Mme M. Petitpierre : *« Très bien, merci, j'avais juste une seconde question concernant les résultats du coaching ? »*

M. F. Nussbaum : *« Vous souhaitez savoir quel est le résultat du coaching par rapport à l'écriture des comptes, c'est cela ? Oui, alors le coaching est quelque chose qui est fortement conseillé parce qu'on a tous une origine différente, on a tous, je dirais, des formations et des*

âges qui sont différents et on essaye d'être uniformes, comme l'a dit Monsieur le président, et ce coaching nous aide à réaliser ça dans l'ensemble des conseillers communaux et des employés communaux. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question ? »

Mme M. Petitpierre : *« Oui, merci. »*

M. S. Saam donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif aux comptes 2025 est accepté à l'unanimité.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour finaliser la réfection du bâtiment de l'administration communale à Bevaix

M. P.-A. Dumoulin demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

Mme C. Muster : *« Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le Conseil communal vous présente aujourd'hui une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.-. Ce montant vise à financer la réfection du bâtiment de l'administration communale de Bevaix. Ce bâtiment, classé en catégorie 1, note 3 par l'office cantonal du patrimoine bâti et immatériel, OCPI pour abréger, occupe une place importante dans notre patrimoine local. Construit en 1820, transformé en 1867, acquis par la commune en 1925, il a déjà bénéficié de plusieurs transformations, améliorations, comme le raccordement au chauffage à distance, l'isolation du galetas ou encore le remplacement de la majorité des fenêtres. Aujourd'hui, il accueille le service de l'aménagement du territoire, le service des bâtiments, forêts et ports ainsi que le service technique. Malgré une utilisation optimale, certains travaux sont devenus indispensables. Ils répondent à quatre enjeux essentiels. Le premier enjeu concerne la préservation du patrimoine. Les volets extérieurs, comme vous avez pu le voir, sont aujourd'hui très dégradés mais ne protègent plus correctement le bois et altèrent l'apparence du bâtiment. Leur réfection est indispensable pour maintenir la valeur patrimoniale de cet édifice et préserver son caractère historique. Ensuite, l'efficience énergétique : le remplacement des fenêtres du corridor réduira les pertes de chaleur et améliorera le confort des utilisateurs. Le troisième enjeu concerne les conditions de travail. Les toilettes du 1er étage méritent d'être assainies. Très sollicitées par les services, ces installations ne répondent plus aux besoins en raison de leur vétusté. De plus, la mise en place de panneaux acoustiques dans les salles de conférence devient nécessaire. Et, enfin, le quatrième enjeu concerne l'image de l'administration. Ce bâtiment est un lieu où se rendent régulièrement des citoyens, des partenaires institutionnels ou des acteurs locaux. Il doit refléter le sérieux et le professionnalisme de notre administration. Les travaux proposés permettront de présenter un bâtiment soigné, accueillant et conforme aux attentes de la population. La commission technique et la commission financière ont toutes deux rendu un préavis favorable à l'unanimité. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit, afin d'assurer la pérennité d'un bâtiment essentiel à la vie de notre communauté. »*

M. J.-P. Vuitel : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, au nom du PLR, nous allons accepter le crédit de CHF 100'000.- pour la finalisation de la réfection du bâtiment de l'administration de Bevaix. Les documents fournis sont bien documentés et nous ont permis de nous forger une opinion favorable, d'où notre acceptation du projet. »*

M. Th. Rothen : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance de ce rapport avec intérêt et soutiendra la demande de crédit qui permettra de finaliser la mise à niveau de ce bâtiment communal. Nous relevons toutefois, avec un soupçon d'étonnement, que parallèlement à ce projet, un CECB+ sera établi. Lorsqu'on sait que le CECB+ est une version enrichie du CECB, qui ajoute au diagnostic énergétique du bâtiment un rapport de conseil proposant trois variantes concrètes de rénovation… doit-on comprendre que de nouvelles demandes de crédit nous seront adressées après la finalisation de la mise à niveau de ce bâtiment ? Merci. »*

M. J. Bergamin : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Groupement acceptera cette demande de crédit. »*

M. N. Dujacquier : *« Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Madame, Messieurs les membres du Conseil communal, le groupe PVL reconnaît la valeur patrimoniale de la Maison de commune de Bevaix et l'importance d'offrir de bonnes conditions de travail au personnel. Mais nous estimons que la priorité aujourd'hui doit être donnée à une rénovation énergétique cohérente et globale et en l'absence d'une vision claire, de l'absence d'un CECB+ et d'une stratégie d'ensemble, nous ne pouvons pas soutenir ce crédit. Nous sommes à la fin du mois de juin, la canicule sévit depuis plusieurs jours et tout nous indique que ce que nous vivons aujourd'hui ne sera pas une exception mais une nouvelle normalité. Il est même probable que les étés que nous trouvons déjà difficiles aujourd'hui soient parmi les plus frais de ceux que nous connaîtrons et que nos enfants connaîtront, et que nos petits-enfants connaîtront. Dans ce contexte, demander un crédit de CHF 100'000.- pour « finaliser » la réfection d'un bâtiment communal, sans disposer d'une vision énergétique claire, sans CECB+ disponible, sans stratégie d'isolation globale, cela nous semble problématique. Le rapport prévoit CHF 45'000.- pour des volets, CHF 25'000.- pour des sanitaires, CHF 5'000.- pour l'acoustique, CHF 10'000.- pour des divers et des imprévus, et seulement CHF 15'000.- pour les fenêtres du corridor. Mais où est la réflexion d'ensemble sur l'enveloppe du bâtiment ? Où est la priorité donnée à l'isolation ? Où est la cohérence avec nos objectifs climatiques, énergétiques et financiers ? En commission COTEE[1], qui traite notamment les questions d'énergie, cela fait plus d'un an que nous discutons de l'avenir du chauffage des bâtiments publics du centre de Bevaix. Le nouveau chauffage à distance a été abandonné, il n'avait ni rentabilité économique ni écologique. L'intention actuelle semble être de rénover l'ancien chauffage à distance, pour un coût estimé à près d'un million de francs. Et pourtant, à ce jour, nous n'avons toujours pas de plan clair, pas de vision globale, pas même un CECB+ disponible pour le bâtiment principal de la commune de Bevaix. Nous avons attiré l'attention du Conseil communal en décembre, pas 2025, 2024. Nous sommes en juin 2026. Nous parlons ici d'un ensemble de bâtiments publics au cœur du village : l'administration communale, les bâtiments scolaires, le parascolaire, la bibliothèque, la grande salle qui sera reconstruite, je vous rassure en Minergie. Ce qui veut dire que le plus gros consommateur de ces sept bâtiments ne va presque plus rien consommer. Et puis il reste deux bâtiments privés qui y sont raccordés. Certains de ces bâtiments accueillent nos enfants. D'autres accueillent nos services publics. Tous consomment de l'énergie. Tous auront un coût pour la collectivité. Tous nous engagent pour des décennies. Dans ces conditions, continuer à traiter les objets bâtiment par bâtiment, crédit par crédit, volet par volet, parce que je vous rappelle que dans ce budget, le gros du budget ce sont les volets. Et je vous rassure, ce ne sont pas des volets pour nous protéger de la chaleur, ce sont des volets décoratifs. Vous aurez l'occasion de nous expliquer si ces volets sont motorisés et permettent, régulent la température, je m'en réjouirai. Sans diagnostic énergétique complet, sans stratégie priorisée, ce n'est pas de la gestion durable, c'est de la gestion par morceaux. Et le problème principal de ce bâtiment n'est pas qu'il soit moins beau parce que ses volets sont abîmés. Le problème principal, aujourd'hui, c'est qu'il participe à une consommation énergétique excessive, à des coûts futurs élevés, et à un impact climatique que nous devons impérativement réduire. Nous ne disons pas que les volets ne doivent jamais être rénovés. Nous ne disons pas que les sanitaires ne doivent pas être refaits. Nous disons que l'ordre des priorités n'est pas le bon. Avant d'investir dans l'esthétique et dans des améliorations ponctuelles, nous devrions savoir comment ce bâtiment doit être rénové énergétiquement. Nous devrions savoir quels travaux sont nécessaires sur son enveloppe. Nous devrions savoir comment éviter de payer deux fois : une fois pour embellir et puis une fois pour corriger ce que nous n'avons pas anticipé. La qualité de vie de ces bâtiments, le bilan économique à long terme et la réduction des gaz à effet de serre commandent d'étudier puis de réaliser les travaux d'isolation avant tout autre chose, ou au minimum en même temps. Mais continuer de croire que brûler des arbres c'est neutre en $C0_2$, brûler des arbres c'est neutre en $C0_2$, sortons de ces vieilles conceptions, nous sommes en période de crise climatique et énergétique. Et dans cette période, un crédit public doit envoyer un signal clair : nous n'allons pas brûler un stock de 150 ans de $C0_2$ en dix minutes dans un chauffage à distance. Nous rénovons d'abord pour rendre nos bâtiments sobres, résilients et adaptés au climat qui vient. Le patrimoine est important, mais le patrimoine ne doit pas*

[1] Commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie

regarder seulement avec les yeux du passé. Il doit être transmis avec responsabilité à celles et ceux qui viendront après nous. Pour toutes ces raisons, et j'espère que vous avez dégusté la chaleur d'aujourd'hui avec délectation, le groupe PVL ne peut pas soutenir cette demande de crédit en l'état. Nous demandons que le Conseil communal revienne avec une vision énergétique complète, un CECB+ disponible, au cas où on ne se serait pas bien fait comprendre, une stratégie claire pour l'ensemble des bâtiments concernés par le chauffage à distance de Bevaix, et une priorisation des investissements cohérente avec les défis climatiques, économiques et sociaux que nous avons devant nous. Pour illustrer les priorités actuelles, la séance de COTEE, qui devait avoir lieu ce mois-ci, a été annulée la veille alors que le sujet était précisément ce chauffage à distance et ce bâtiment, vous comprendrez pourquoi la commission de la COTEE ne s'exprime pas en tant que commission. Le PVL refusera donc cette demande de crédit. Je vous remercie. »

M. S. Saam donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour finaliser la réfection du bâtiment de l'administration communale à Bevaix est accepté par 34 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.**

9. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour l'aménagement de deux carrefours dans le village de Bevaix

M. P.-A. Dumoulin demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. Th. Pittet : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, le rapport qui vous est présenté, cette demande de crédit de CHF 150'000.- pour l'aménagement de deux carrefours a pour objet, effectivement, d'aménager deux carrefours, celui des Sagnes – Sources et celui de Chapons-des-Prés – Eugène-de-Coulon. Les principaux éléments qui sont à améliorer sur ces carrefours, c'est une question de sécurité. Pour celui de Sagnes – Sources, c'est un carrefour qui est complètement en zone 30 km/h avec une grande surface d'enrobé qui permet, malheureusement pas seulement en théorie mais aussi en pratique, à plusieurs automobilistes de passer ce carrefour très rapidement au détriment de la sécurité des piétons et des cyclistes les plus vulnérables dans la circulation. Celui de Chapons-des-Prés – Eugène-de-Coulon est un carrefour qui se situe à l'entrée du village de Bevaix, quand on sort de l'autoroute au point de Treytel, et qui a relativement peu de visibilité, aussi avec une entrée dans la zone d'activité économique très fluide par une courbe assez large qui s'agirait de « casser », si vous me passez l'expression, afin de réduire l'allure des véhicules et en particulier aussi pour ceux qui s'engagent sur Eugène-de-Coulon d'avoir une meilleure visibilité, notamment en supprimant le Molok qui se trouve sur la droite à ce moment-là. Donc ce sont principalement des raisons de sécurité. Sur Eugène-de-Coulon, il y a également la piste cyclable, la voie cyclable qui est à protéger, notamment des véhicules qui arrivent sur la chaussée depuis la zone d'activité économique. Voilà. Pour le reste, vous avez tout dans le rapport, je répondrai à des questions s'il y en a et je vous remercie pour votre attention. »*

Mme M. Cuche : *« Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, le groupe du parti Socialiste de La Grande Béroche a lu attentivement le rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour l'aménagement de deux carrefours dans le village de Bevaix. Nous remercions vivement le Conseil communal pour la clarté et ce rapport complet. Nous souhaitons saluer également ces mesures prises en amont afin de régler la dangerosité de ces deux endroits et ainsi améliorer la sécurité des usagers. C'est pourquoi le groupe Socialiste de La Grande Béroche acceptera dans sa grande majorité la proposition. Je vous remercie pour votre attention. »*

M. D. Bubanec : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, même si les discussions au sein du PLR ont porté notamment sur l'importance des coûts nécessaires par carrefour ainsi que sur le nombre de carrefours qu'il faudra encore adapter, le groupe PLR va accepter dans sa grande majorité cette demande de crédit d'engagement. Merci pour votre attention. »*

M. N. Dujacquier : *« Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, je souhaite m'opposer à cette demande de crédit en tant que représentant du PVL. Je le dis d'emblée pour éviter tout malentendu : je ne m'oppose pas à la sécurité des piétons, des cyclistes ou des automobilistes. La sécurité de nos concitoyennes et concitoyens doit évidemment être une priorité communale. Mais c'est précisément au nom de cette priorité que je ne peux pas accepter ce crédit tel qu'il nous est présenté. Une nouvelle fois, la question centrale est celle des priorités. Nous sommes appelés ce soir à voter CHF 150'000.- pour aménager deux carrefours. Ces deux situations sont peut-être problématiques, je ne le conteste pas, mais je ne comprends pas pourquoi ces aménagements passent avant d'autres urgences plus visibles, plus quotidiennes, plus régulièrement signalées par les habitants. Je pense notamment au centre du village de Bevaix, dont de nombreux habitants soulignent régulièrement la dangerosité. Et si notre priorité est réellement la sécurité, pourquoi ne pas concentrer d'abord nos moyens sur les lieux où les piétons, les enfants, les familles et les personnes âgées se sentent le plus exposés au quotidien ? Et cette question des priorités ne concerne pas seulement la route. Ces dernières années, notre commune a coupé des arbres au port, au verger communal. Elle n'a pas voulu investir quelques dizaines de milliers de francs pour sauver des arbres anciens, parfois âgés de plusieurs dizaines d'années, voire davantage. Et dans le même temps, nous savons toutes et tous que les arbres ne sont pas un luxe, ils sont essentiels pour la qualité de vie, pour l'ombre, pour la fraîcheur, pour la biodiversité, pour les enfants, pour les aînés, pour les habitantes et les habitants qui vivent ici tous les jours. Une maman de jour de Bevaix m'a récemment contacté pour me dire qu'elle ne trouve plus d'endroit pour se promener avec les enfants qu'elle garde. Elle a interpellé la commune. On lui a répondu « Allez au Closel ». Mais au Closel, les seuls endroits arborés ne sont pas accessibles aux enfants, notamment parce que le sol n'y est pas entretenu de manière à permettre leur usage. Voilà le fond de notre opposition. Nous ne disons pas que les deux carrefours concernés ne méritent jamais d'être aménagés. Nous disons que nous avons besoin d'une hiérarchie claire des priorités : sécurité réelle au centre du village, mobilité douce, cheminements pour les enfants, lieux de promenade, arborisation, îlots de fraîcheur, préservation du vivant. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que nous sommes invités à voter des crédits ponctuels, dossier après dossier, sans vision d'ensemble suffisamment lisible. Cent cinquante mille francs, on a maintenant un étalon, c'est quatre fois le dossier de la culture sur lequel nous avons bataillé dans ce Conseil. Avec une telle somme, on peut sécuriser des cheminements réellement critiques. On peut planter beaucoup d'arbres. On peut restaurer des espaces publics. On peut rendre des lieux de vie plus accueillants pour les enfants et les familles. On peut aussi établir un plan cohérent de priorisation. On pourrait installer des gendarmes couchés, ce qui aurait probablement un impact $C0_2$ à la construction nettement plus faible que de surélever tout un carrefour. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cette demande de crédit et nous invitons le Conseil communal à revenir avec une vision globale des priorités pour Bevaix : une vision qui mette au même niveau la sécurité, la mobilité douce, la qualité de vie, la végétalisation et la protection de notre patrimoine arboré. Merci. »*

M. J. Lopes de Jesus : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement, après avoir étudié cette demande de crédit, a accepté complètement, à l'unanimité. En plus de ça, je remercie le Conseil communal de penser à ces deux endroits qui sont un peu dangereux. C'est une bonne chose pour le village de Bevaix. Et puis au contraire de ce qu'on dit, si on veut se promener à Bevaix, il y a de jolis endroits pour se promener. Là on parle de crédit, on ne parle pas de… il faut dire les choses comme elles sont, on ne peut pas se promener au verger parce qu'il y a un chantier qui est en place, une fois terminé, il y aura une bonne zone verte où les gens pourront se promener. Il ne faut pas non plus critiquer tout le temps, critiquer pour se faire connaître, se faire voir, il faut être juste dans les choses. Merci, au revoir. »*

M. S. Saam donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour l'aménagement de deux carrefours dans le village de Bevaix est accepté par 32 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.**

10. Rapport du Conseil communal concernant l'adaptation des subventions communales pour l'utilisation des transports publics

M. Th. Pittet : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, une nécessité de modifier notre règlement concernant les subventions aux transports publics. Comme vous avez pu le lire, le Grand Conseil a validé un programme de subventions pour les moins de 25 ans, un projet pilote sur deux ans, à savoir à partir du 1er juillet, donc mercredi prochain, 2026 jusqu'au 30 juin 2028, période durant laquelle un monitoring sera fait pour voir l'impact de ce programme de subventions. Bien que ce programme soit un programme voté par le Grand Conseil, il s'agit d'un programme cofinancé entre le canton et les communes puisque l'argent qui va être utilisé pour financer ces abonnements est pris dans le pot commun du transport public auquel les communes participent à raison de 40 %. Donc il s'agit aujourd'hui de modifier notre règlement, enfin de changer notre règlement et de ne plus donner de subventions spécifiques communales pour ces 16 – 25, chose qu'on a fait jusqu'à maintenant depuis, je crois, 2018, peut-être 2019, au niveau de La Grande Béroche et puis de passer sur le modèle cantonal, qui est un modèle plus favorable pour les utilisateurs. Il s'agira aussi, et nous l'avons déjà fait, d'informer tous ceux qui ont reçu de la part de la commune en début d'année des bons pour pouvoir bénéficier de la subvention, de leur dire que ces bons sont annulés au 30 juin et à ceux qui les ont déjà utilisés, de faire annuler leur abonnement pour prendre un abonnement plus favorable en matière de soutien financier à partir de jeudi, 1er juillet, de mercredi 1er juillet. Donc voilà, ce règlement, quelque part on n'y échappe pas, le modifier était de toute façon nécessaire et le Conseil communal, avec l'appui de la commission de l'aménagement du territoire et des transports ainsi que la commission des règlements, vous propose de valider ce nouveau règlement qui remplacera l'ancien et qui supprime la subvention communale pour les moins de 25 ans tout en gardant les autres subventions. Merci pour votre attention. »*

M. P. Ginggen : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que le Groupement acceptera ce rapport. »*

Mme N. Schwab : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti Socialiste a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport ainsi que le projet d'arrêté soumis. Pour notre groupe, l'accès aux transports publics constitue un élément essentiel à notre société puisqu'il conditionne l'accès à la formation, à l'emploi, aux loisirs, mais aussi aux prestations et services de proximité. Évidemment, nous partageons l'idée selon laquelle aucune catégorie de la population ne doit être pénalisée dans sa mobilité. C'est pourquoi nous soutenons encore une fois pleinement cette aide en faveur des jeunes et des seniors de notre commune. Nous saluons également la modification apportée dans cette nouvelle version, qui permet aux aîné·e·s l'acquisition d'un abonnement couvrant uniquement deux zones si cette formule leur convient mieux. Enfin, le parti Socialiste se réjouit de la rapide mise en œuvre de cette décision émanant du Grand Conseil. Merci. »*

M. J. Noyer : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Vert'libéral peut soutenir le rapport, tout en demandant un suivi rigoureux du projet pilote cantonal et en gardant ouverte la possibilité d'ajustements ciblés après 2028, pour maximiser l'effet environnemental et social de la politique de mobilité. Nous saluons la cohérence entre le dispositif cantonal de subvention des abonnements jeunes à 66 % et l'adaptation du règlement communal, qui évite les doublons de subvention et simplifie le système pour les usagers. De plus, nous acceptons la renonciation aux subventions communales pour les moins de 25 ans pendant la phase pilote, puisque la nouvelle aide cantonale est plus favorable pour cette population que le régime actuel, en particulier pour un abonnement couvrant l'ensemble du canton à environ CHF 1.- par jour. Finalement, nous insistons sur la nécessité d'un monitoring transparent et partagé avec les communes, et sur la possibilité de réintroduire ou réorienter des aides communales ciblées si les effets attendus tels le report modal ou la diminution de la motorisation ne se confirment pas. Le groupe Vert'libéral acceptera l'arrêté. Je vous remercie pour votre attention. »*

M. G. Pierrehumbert : *« Monsieur le président, le groupe PLR a bien étudié le rapport du Conseil communal concernant l'adaptation des subventions communales pour l'utilisation des transports publics. Nous remercions toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce*

rapport et du règlement soumis ce soir. En conséquence, le PLR recommande de valider le nouveau règlement, en sept articles, proposé. Merci de votre attention. »

M. S. Saam donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, le règlement concernant l'adaptation des subventions communales pour l'utilisation des transports publics est accepté à l'unanimité.**

11. Rapport d'activités 2025 du Guichet social régional (GSR) Littoral Ouest

M. H. Assumani : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il s'agit bien d'un rapport d'informations du Guichet social que nous avons l'habitude de recevoir chaque année. Ce rapport offre une vue d'ensemble des activités du GSR, de son fonctionnement ainsi que des nombreuses prestations et des axes tout au long de l'année en faveur de notre population. Il permet également de mieux comprendre l'étendue de ses missions et défis auxquels il est confronté et les réalisations accomplies grâce à l'engagement de ses équipes. Je profite aussi de cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à la direction ainsi qu'à l'ensemble du personnel du GSR pour la qualité de ce rapport et plus largement pour le travail remarquable qu'ils accomplissent au quotidien. Leur engagement est essentiel pour répondre aux besoins de la population et assumer un accompagnement de qualité. Merci pour votre attention. »*

12. Informations du Conseil communal

M. H. Assumani : *« Monsieur le président, pour les informations du Conseil communal, je vais commencer par moi-même puis je vais donner la parole à mes collègues, ce sera moi, puis le vice-président, la secrétaire, le vice-secrétaire et le membre. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal a procédé au renouvellement de son bureau qui entrera en fonction dès le 1er juillet prochain. C'est avec plaisir que je vous informe que M. Maxime Rognon reprendra la présidence, épaulé par Mme Carine Muster pour la vice-présidence, M. Frédy Nussbaum assumera le rôle de secrétaire et M. Thierry Pittet celui de vice-secrétaire tandis que pour ma part, je poursuivrai l'aventure en tant que simple membre du Conseil communal. J'aimerais profiter de ce moment pour vous adresser un immense merci, chère et chers collègues, pour votre engagement et votre disponibilité et l'excellent esprit de collaboration qui ont animé nos travaux tout au long de cette année. C'est avec beaucoup de confiance et une certaine émotion que je remets, aujourd'hui, les rênes de la présidence à M. M. Rognon, je lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction et je suis convaincu qu'il saura conduire nos séances avec compétence et bonne humeur. Cher Maxime, mes félicitations et bienvenue à la présidence. Je tiens également à adresser mes sincères félicitations au nouveau bureau du Conseil général ainsi qu'à l'ensemble des membres de son bureau, je leur souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de leurs fonctions. J'aimerais aussi avoir une pensée toute particulière à la présidente sortante du bureau du Conseil général, Mme Maëlle Petitpierre, qui quitte aujourd'hui notre assemblée, je tiens à la remercier chaleureusement avant tout pour son engagement, sa disponibilité, son travail remarquable qu'elle a accompli tout au long de son mandat. Par son investissement, elle a largement contribué au bon fonctionnement de notre assemblée ainsi qu'au travail dans différentes commissions dans lesquelles elle a siégé, qu'elle en soit sincèrement remerciée. Chère Maëlle, je te souhaite le meilleur pour la suite de tes projets tant personnels que professionnels. Enfin, à l'issue de cette séance, le Conseil communal a le plaisir de vous inviter à partager un apéritif dînatoire, ce sera l'occasion aussi de prolonger ce moment dans une ambiance conviviale. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, de belles vacances pour celles et ceux qui en prennent, et me réjouis de vous retrouver en pleine forme à la rentrée. Merci pour votre attention. « Applaudissements » Et puis deuxième information, vous avez vu dans les médias que la Commune a lancé le projet de la politique culturelle, l'appel à projets culturels, cela a été lancé déjà le 24 de ce mois, et on a déjà quelques retours de projets, ce qui montre que la population de La Grande Béroche, c'est un plaisir de voir les acteurs et actrices culturels de la commune qui, dès le premier jour, on a déjà eu une demande. Merci. Pour la suite, je donne la parole à M. M. Rognon. Monsieur le président n'a pas d'information, Mme C. Muster pour la suite. »*

Mme C. Muster : *« Quelques brèves informations dont certaines vous avez déjà pu les avoir en communiqué de presse ou si vous avez lu le* Comm'à la Une *mais la première concerne la salle de Bevaix. Donc comme vous avez pu le constater, à partir du 8 juin, les travaux ont pu reprendre. En effet, nous avons reçu la validation et un préavis positif pour la mise à l'enquête de la structure d'accueil parascolaire donc, maintenant, nous pouvons travailler efficacement pour le projet en soi. Une deuxième petite information concernant la Salle de spectacles dans laquelle nous nous trouvons, je vous en avais déjà parlé à la dernière séance du Conseil général, comme vous pouvez le constater, on n'a toujours pas réussi à pouvoir mettre la porte de sortie de secours sur la façade Sud, ceci parce que, en fait, nous sommes en discussion avec le service cantonal, donc l'OCPI comme je vous l'avais dit, concernant ce bâtiment qui est, en fait, classé en catégorie 1, note 3, afin qu'on puisse placer une porte en adéquation avec son image, nous avons dû discuter avec eux et nous aurons une séance tout prochainement pour finaliser et avoir une possibilité de mettre une porte de secours afin qu'on puisse arriver à 300 personnes dans ce bâtiment. Une autre bonne nouvelle, le radeau de Gorgier qui est tant attendu. Donc c'est un radeau pour lequel nous avons dû faire une mise à l'enquête vu que c'est sur le lac, et puis la mise à l'enquête se terminait aujourd'hui, à minuit, mais, en attendant, cette semaine, il sera posé une zone baignade que le Canton a arrêtée et vous aurez une zone baignade, et dès que nous aurons l'aval du Canton pour la mise en place du radeau, il sera posé très rapidement. Et puis, le Closel, en effet, c'est un sujet également pour lequel vous avez reçu, tout dernièrement, un communiqué de presse, qui sera ouvert à la population à partir du 1er juillet, en discussion avec l'assemblée villageoise de Bevaix et en partenariat avec elle, avec Neuchâtel Horizon, le Groupe Closel, le Kallo, le parascolaire de Bevaix, ce jardin sera ouvert à la population, au public qui pourra y accéder, on a fait en sorte qu'il soit ouvert et propre, mais on demande le respect de la nature, donc les travaux ont été faits pour sécuriser les arbres, et non pour les couper, et puis, on a fait en sorte qu'il y ait des zones écopoints dans le jardin, comme ça les déchets ne traînent pas dans ces lieux nature et puis les toilettes seront aussi à disposition pour la population. Il est vrai que, au fur et à mesure du temps, on va ajouter des choses telles que des tables sous les arbres afin qu'on puisse profiter pleinement et puis des grills mais comme vous avez pu le voir maintenant avec l'interdiction de feu, cela ne sera pas la priorité mais ce sera construit dans le courant de cet été. »*

M. Th. Pittet : *« Trois informations relativement brèves. On a reçu dernièrement une information du Canton, via le SAT[2], que notre troisième version du PAL, et donc leur troisième préavis, nous arrivera seulement courant du mois de juillet, alors qu'on l'attendait début mai puisqu'il était prévu à l'origine que cette séance soit l'occasion que vous vous exprimiez, que vous votiez sur ce PAL donc on attend, malheureusement j'ai envie de dire. Une deuxième information concernant l'initiative des macarons à CHF 20.- par an pour le parcage sur les parcs des rives de notre commune, donc elle a été déposée, les signatures ont été déposées le 29 mai, le contrôle a été effectué par la chancellerie, 1'365 signatures valables, un arrêté du Conseil communal, signé mercredi dernier, le 24, et une publication ce vendredi 3 juillet dans la Feuille officielle. À partir de là, il s'agira, pour le Conseil communal, de s'organiser, de réfléchir à un contre-projet, de vous tenir évidemment au courant et tout ça en collaboration avec la commission de l'aménagement du territoire et des transports qui est associée à ces démarches. Et, finalement, je vous informe que Melissa Neier est née le 12 juin, c'est donc la fille de notre cheffe du service de l'aménagement du territoire et de son papa qui est le chancelier de Milvignes. Donc voilà, elle est en congé maternité jusque presqu'en fin d'année et si vous la croisez, vous pourrez la féliciter. Merci. »*

M. M. Rognon : *« Oui, navré, a priori vu les échanges que j'ai eus avec mon collègue de gauche, cela ne sera pas la dernière [intervention]. J'ai complètement omis, je ne pensais pas que c'était déjà parti et déjà dans vos boîtes courriels, il y a un communiqué de presse qui est parti pour sensibiliser la population sur son utilisation en eau potable. Je pense que c'est assez notoire qu'on vit une période assez particulière en matière de température, de sécheresse, on n'en parle pas uniquement à La Grande Béroche et comme vous pouvez vous en rappeler éventuellement, en 2022, on avait dû prendre des mesures de restriction d'utilisation de l'eau potable, notamment pour des besoins d'arrosage, de lavage de voiture, etc. Actuellement, les ressources sont stables, tout se passe bien mais c'est assez particulier d'avoir une telle*

[2] Service de l'aménagement du territoire

consommation au mois de juin. Donc on préfère être prévenants, d'informer la population que si on continue de consommer de cette manière jusqu'à fin juillet, voire fin août, il y a des risques que le Conseil communal doive, à nouveau, reprendre des mesures tendant à l'interdiction, voilà. Je vous remercie pour votre attention et je repasse la parole à mon collègue, M. H. Assumani. »

M. H. Assumani : *« Merci, avant de donner la parole à M. F. Nussbaum, j'ai juste oublié une information importante ; cette année, on va célébrer la fête nationale à la plage de Chez-le-Bart, le 31 juillet, vous êtes cordialement invités à partager ce moment convivial avec nous et je passe la parole à M. F. Nussbaum. »*

M. F. Nussbaum : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une petite information concernant le Kallo, qui est la Maison des jeunes à Bevaix, repose sur la collaboration de plusieurs entités partenaires. Au fil des années, les prestations proposées se sont développées et diversifiées afin de répondre de manière adaptée aux besoins de la jeunesse et de la population. Dans ce contexte d'évolution, il paraît aujourd'hui nécessaire de revoir les conventions en vigueur, lesquelles datent d'une dizaine d'années. Cette démarche vise à actualiser le cadre de collaboration, clarifier le rôle des responsabilités de chacun ainsi que consolider durablement le partenariat entre les différentes parties prenantes. Une réflexion est actuellement en cours afin de définir des bases contractuelles adaptées aux réalités, aux enjeux actuels. Une autre petite information au niveau de l'accueil parascolaire, le développement de l'offre parascolaire a permis une augmentation significative du nombre de places disponibles, passant de 138 à 300 places. Le service de l'enfance et de la jeunesse poursuit un travail continu afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins des familles. Les exigences de la LAE3 fixent un objectif de couverture de 35 %. Grâce aux efforts entrepris, le taux de couverture atteint actuellement 37 %, tout en respectant les directives légales en vigueur. À ce jour, chaque demande reçue est analysée afin d'être prise en charge favorablement. Merci de votre attention. »*

13. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme D. Campa : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme le prévoit le règlement communal, je me permets de vous soumettre la présente interpellation concernant la consultation publique relative au projet d'horaires 2027 des transports publics. En effet, comme nous le savons, celle-ci représente une étape importante pour adapter l'offre aux besoins de notre population. Le parti Socialiste s'est penché avec attention sur cette consultation. Il a notamment pris en considération les commentaires et remarques des habitants ainsi que du Cercle scolaire régional Les Cerisiers qui a également réagi à cette consultation. À cette occasion, nous avons pu constater que les modifications d'horaires mises en œuvre depuis 2025 ont engendré plusieurs difficultés pour les usagères et usagers. Parmi celles-ci figurent notamment des correspondances moins performantes, des temps de parcours allongés ou encore une attractivité réduite des transports publics pour certains déplacements quotidiens, comme les nombreux retards des correspondances. Au regard de ces constats, il nous paraît essentiel que les communes fassent entendre leur voix auprès des autorités compétentes afin de défendre les intérêts de leurs habitantes et habitants. Nous souhaitons dès lors connaître les démarches entreprises par le Conseil communal de notre commune dans le cadre de cette consultation et sa position sur les problèmes relevés. Une copie de notre courrier a été adressée aux transports publics ainsi également envoyée au Conseil communal via son conseiller M. Th. Pittet. Nous posons ainsi les questions suivantes :*

1. *la commune a-t-elle participé à la consultation publique des horaires 2027 ? ;*
2. *si oui, quelles remarques, propositions ou demandes d'amélioration a-t-elle formulées ? ;*
3. *quelles mesures entend-elle défendre auprès des autorités cantonales et des entreprises de transport afin d'améliorer la desserte de notre commune dans les futurs horaires ?*

Merci pour votre attention. »

M. Th. Pittet : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour cette interpellation qui fait complètement écho à une prise de parole, je ne me rappelle plus à quelle date mais*

c'était lors d'une séance du Conseil général, qui présentait dans le détail une problématique que nous rencontrons au niveau de la ponctualité et la garantie des correspondances et ceci notamment à la gare de Gorgier-St-Aubin, s'agissant de la ligne de bus 640 qui dessert les petits villages, Vaumarcus, Vernéaz, Fresens, Montalchez, et un horaire qui est assez bloquant puisqu'on est allés sur deux éléments qui sont immuables, à savoir le départ du train tous les '17 en direction de Neuchâtel, à Gorgier-St-Aubin, et l'arrivée du train tous les '39 à cette même gare, en provenance de Neuchâtel. Le car postal qui fait le circuit des petits villages est calé sur cet horaire de sorte qu'il est prévu que ceux qui sortent du train puissent prendre le bus pour rejoindre les petits villages, respectivement dans les petits villages qui prennent le bus puissent prendre le train toujours pour aller en direction de Neuchâtel aux horaires convenus. Il est notoire, malheureusement, que cette correspondance est compliquée puisque le temps pour faire la boucle est incompressible et que les différents aléas que j'ai déjà évoqués ici et que je ne répéterais pas empêchent de réussir à chaque fois de garantir la correspondance, cela se joue, souvent, à très peu de minutes, mais malheureusement cela se joue. Donc le Conseil communal n'a aucune influence sur l'horaire CFF et c'est là le grand problème. Par contre, et je l'avais déjà évoqué ici, il y a deux options qui sont à l'étude et qui avancent dans l'étude. La première était d'éviter de, systématiquement, et notamment aux heures charnières, donc tôt le matin, avant et après midi et en fin de journée, d'éviter d'aller faire la boucle jusqu'à l'établissement du Devens où, là, il n'y a pas de système de tourne-char qui soit efficace et une certaine perte de temps. Donc, le potentiel arrêt, provisoire probablement, le long de la route cantonale qui va de Saint-Aubin-Sauges jusqu'à Montalchez. Et le deuxième élément est l'amélioration de la traversée du village de Fresens, qui est de notre compétence, et pour laquelle nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs-trafic pour étudier une modification de carrefour, eh oui, il y en aura encore de ces modifications de carrefours, probablement, et cela coûtera cher, peut-être ça coûtera deux équivalents de programme de culture, mais il y en aura encore, ceci pour gagner entre une et deux minutes sur cette boucle ; cela ne paraît pas grand-chose mais cela peut être significatif. Donc voilà la compétence du Conseil communal elle est là, ce sont des discussions avec le service cantonal des transports, c'est l'amélioration de cette traversée de Fresens, et puis, surtout, on espère que cela se règle de manière définitive et complète avec l'horaire qui arrive en 2030 où là on aura une desserte à la demi-heure de la gare de Gorgier-St-Aubin et aussi celle de Bevaix, aussi bien en direction de Neuchâtel qu'en direction d'Yverdon. Je ne peux malheureusement pas vous donner plus d'informations que ça et la lettre est, effectivement, bien arrivée sur mon bureau, elle a été mise pour information à la séance du Conseil communal. Merci pour votre attention. »

M. P.-A. Dumoulin : *« Merci M. Th. Pittet, est-ce que cela a répondu, Mme D. Campa ? »*

Mme D. Campa : *« En partie. »*

Le président, **M. P.-A. Dumoulin**, informe que le bureau du Conseil général a reçu une question écrite ; le secrétaire, **M. S. Saam**, en donne lecture : *« Madame la présidente du Conseil général, Madame et Messieurs du Conseil communal, depuis quelques années, certains enfants et enseignants se rendent à l'école du collège du Point-Virgule à bicyclette par toute météo durant toute l'année scolaire. Certains habitués de la bibliothèque choisissent également ce moyen de locomotion ce qui me réjouit. Pour parquer leur petite reine, ils se débrouillent comme ils peuvent. Pour ma part, j'observe depuis plusieurs années des vélos cadenassés au candélabre contre notre mur. D'autres sont appuyés contre la fontaine ou parfois l'hydrante ou à même le sol sur le trottoir franchissable. Ils sont exposés avec leur casque aux intempéries. Personnellement, cela ne me gêne absolument pas mais je trouve dommage que rien ne soit prévu aux alentours du collège pour parquer les vélos. Ne serait-il pas envisageable de créer un abri pour ces derniers afin d'inciter à la mobilité douce ? Cela dissuaderait peut-être certains parents de véhiculer leurs enfants à l'école. Je me permets également de citer mon épouse qui a enseigné jusqu'à l'année dernière au collège du Point-Virgule que cette sollicitation a déjà été faite par les délégués du conseil de collège au comité d'école. Madame la présidente du Conseil général, Madame, Messieurs du Conseil communal, je vous remercie pour votre écoute et espère que très bientôt les cyclistes pourront laisser leur bicyclette dans un endroit sécurisé et protégé. Jean Bergamin. »*

Mme C. Muster : *« Merci Monsieur le président, oui, malheureusement, je ne vais pas pouvoir répondre énormément, la seule chose que je vais pouvoir répondre est que j'en ai pris acte, on va regarder, autant avec le service de l'aménagement du territoire que le service des bâtiments afin de trouver une solution pour que les petites reines soient à l'abri. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. P.-A. Dumoulin** lève la séance à 20 h 56.

La rédactrice du procès-verbal — AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Adjointe au chancelier	Le président,	Le secrétaire,
Vanessa D'Onofrio	Pierre-Alain Dumoulin	Sébastien Saam

La Grande Béroche, le 9 novembre 2026

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la réalisation de mesures de protection contre le ruissellement à la rue des Prises à Gorgier

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Des pluies intenses sont à l'origine de nombreuses inondations en Suisse. Dans certains cas, les routes se transforment en rivières et le risque d'inondation pour les habitant·e·s des communes devient réel.

En effet, en raison de l'intensité de ces événements pluvieux, une grande partie des eaux ne parvient pas à s'infiltrer dans les sols : elle ruisselle en surface avant d'atteindre un exutoire (lac, ruisseau, rivière, cuvette). Selon les prévisions météorologiques, ces événements devraient devenir plus fréquents et plus intenses.

Les communes situées sur des terrains à forte pente sont particulièrement concernées par cette problématique. C'est notamment le cas à Gorgier où les habitations et les commerces sont menacés par les eaux du bassin versant situé en amont de la rue des Prises.

2. Situation actuelle

Le bureau Mauler SA a été mandaté par la Commune de La Grande Béroche pour établir un concept de gestion des eaux de ruissellement permettant de prémunir le secteur de la rue des Prises contre les risques d'inondation. Une analyse du terrain et des aménagements existants, complétée de l'étude de la carte des aléas de ruissellement de l'OFEV[1], a permis de comprendre le comportement de ces eaux pluviales et de définir les endroits nécessitant la réalisation de mesures.

Le concept proposé porte sur un ensemble de mesures constructives ciblées et stratégiques ayant pour but de rediriger les eaux de pluie dans les ruisseaux de la Bréna et des Uttinges pour ne pas surcharger le réseau d'évacuation communal.

3. Développement des mesures de protection

Des mesures de protection ont été développées par le bureau mandaté. Ces propositions d'intervention ont été discutées également directement sur place avec l'office cantonal des cours d'eau et des dangers naturels. Ces échanges ont permis d'optimiser les mesures et de les concentrer suffisamment en amont de la rue des Prises.

Le bureau d'étude a ensuite chiffré ces propositions, qui ont été présentées et discutées en commission technique.

[1] Office fédéral de l'environnement

4. Mesures de protection contre le ruissellement – concept

Le concept proposé porte sur un ensemble de mesures constructives stratégiques ciblées qui permettent de réduire les ruissellements en amont de la rue des Prises. L'objectif est de récolter les eaux aux différentes zones sensibles présentées précédemment puis de les évacuer via les cheminements naturels afin de ne pas surcharger le réseau d'évacuation communal.

Chaque groupe de mesures est résumé ci-après :

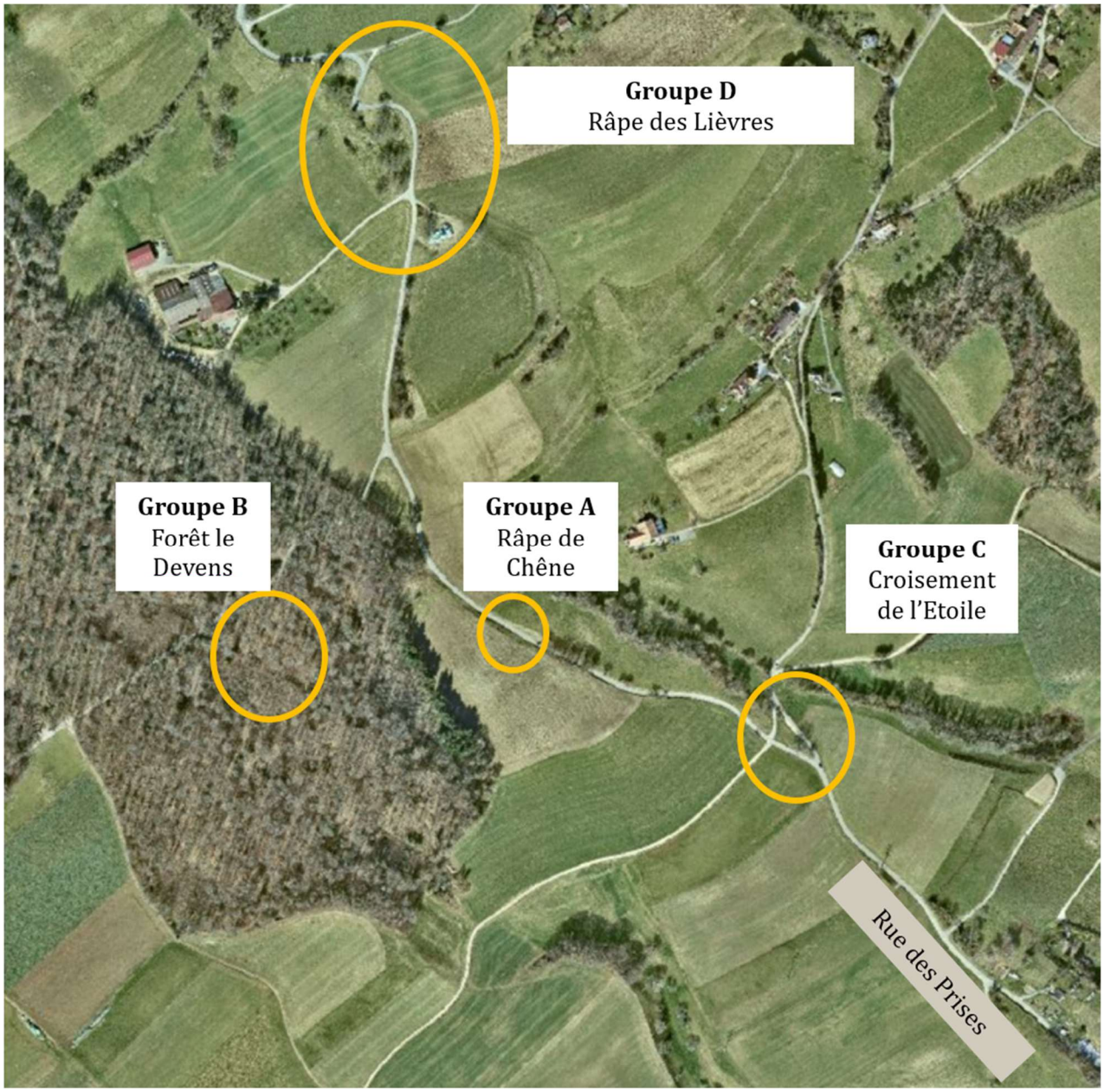

Figure 1 Groupes d'intervention pour les mesures de protection

Quatre groupes d'intervention ont été définis, depuis la sortie du village de Gorgier, à la hauteur de la rue des Prises, jusqu'au lieu-dit « Râpe des Lièvres ».

Les groupes d'intervention sont présentés ci-dessous et précisés dans l'annexe du présent rapport.

4.1 Groupe A : Râpe de Chêne

- ➔ Principe :
  - o récupération des eaux provenant des deux bassins versants en amont pour une évacuation vers la Brena via les champs
- ➔ Travaux :
  - o mise en place d'un passage canadien sur la route ;
  - o 150 m de collecteur DN400 ;
  - o exutoire pour le raccordement vers la Brena
- ➔ Coordination :
  - o avec le propriétaire de la parcelle concernée

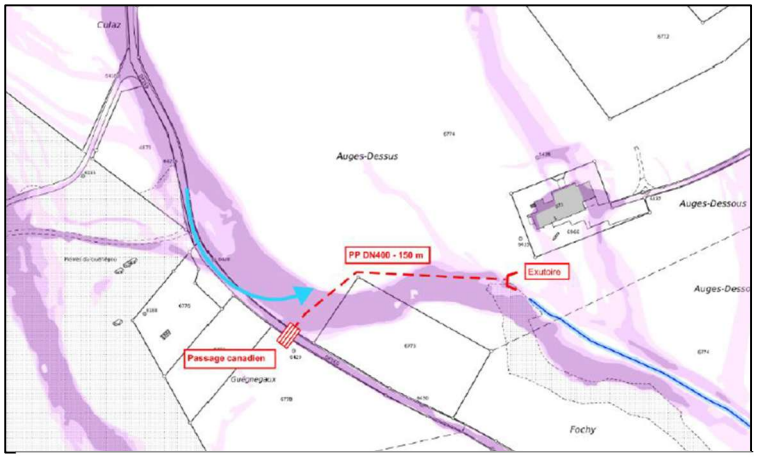

Figure 2 Interventions - Groupe A

4.2 Groupe B : Forêt le Devens

- ➔ Principe :
  - o diffusion de l'eau dans la zone boisée, plutôt en direction du cours d'eau des Uttinges et non pas vers la route de la Montagne
- ➔ Travaux :
  - o réalisation de dépressions dans le terrain
- ➔ Coordination :
  - o avec le SFFN[2] ;
  - o avec le propriétaire de la parcelle concernée

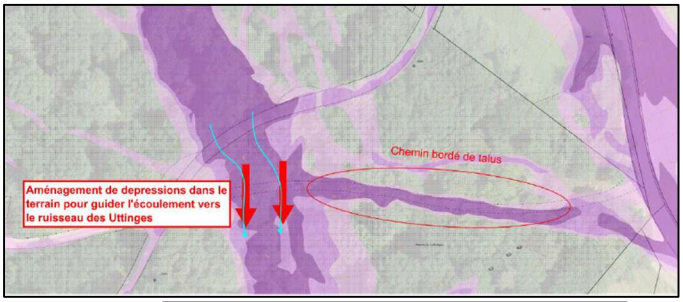

Figure 3 Interventions - Groupe B

4.3 Groupe C : Croisement route de l'Étoile

- ➔ Principe :
  - o récupération des eaux provenant des deux bassins versants en amont pour une évacuation vers la Brena via les champs
- ➔ Travaux :
  - o mise en place d'un passage canadien sur la route ;
  - o 20 m de collecteur DN400 (longueur à confirmer) ;
  - o exutoire pour le raccordement vers la Brena
- ➔ Coordination :
  - o avec le propriétaire de la parcelle concernée

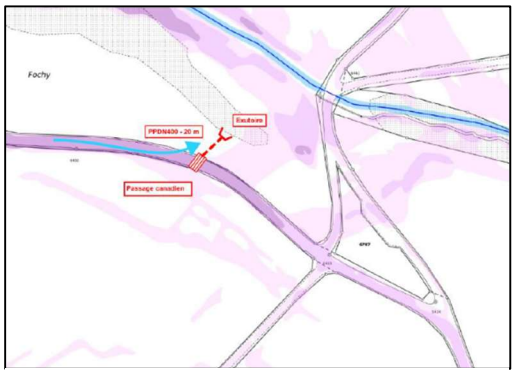

Figure 4 Interventions - Groupe C

[2] Service de la faune, des forêts et de la nature

4.4 Groupe D : Ruisseau de la Brena (Râpe des Lièvres)

➔ Principe :
- limiter l'arrivée d'eau provenant du lieu-dit *« Râpe des Lièvres »*

➔ Travaux :
- 1 : création de cinq ouvertures dans les bordures de la route de la Montagne pour favoriser l'écoulement des eaux de chaussée dans les caniveaux latéraux ;
- 2 : modelage topographique du terrain agricole de la Râpe des Lièvres pour canaliser les écoulements (env. 150 m) ;
- 3 : rejets des écoulements canalisés vers la Brena : réalisation d'une prise d'eau + env. 50 m de collecteur enterré + exutoire

➔ Coordination :
- avec les propriétaires des parcelles concernées

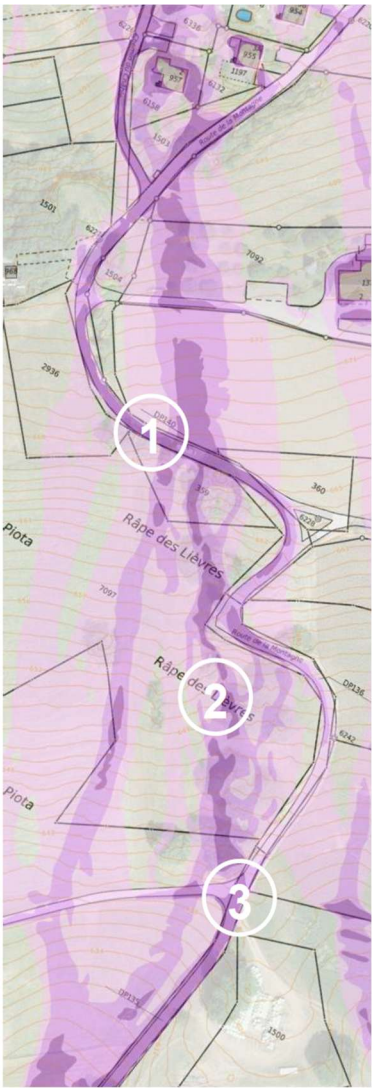

5. Coûts

Ce devis se concentre sur la mise en œuvre des mesures constructives de protection contre les ruissellements y compris les frais de mandataires spécialisés associés. Des échanges avec les propriétaires et les autorités cantonales seront nécessaires pour deviser d'éventuelles mesures compensatoires. Les frais à l'inscription de servitudes sur les domaines privés ne sont pas compris dans le devis.

INVESTISSEMENTS (+/- 30 %)	
A. Râpe du Chêne	CHF 85'000.-
B. Forêt le Devens	CHF 28'000.-
C. Croisement route de l'Étoile	CHF 35'000.-
D. Ruisseau de la Bréna	CHF 110'000.-
TOTAL HT	***CHF 258'000.-***
TV 8,1 % (arrondi)	CHF 22'000.-
TOTAL TTC (arrondi)	**CHF 280'000.-**

Tableau 1 Devis estimatif

6. Conclusion

Face aux fortes intempéries, la commune de La Grande Béroche doit se prémunir contre les risques d'inondations dus aux ruissellements. Les eaux de pluie qui ruissellent jusqu'à l'entrée de Gorgier par la rue des Prises sont particulièrement problématiques.

Les observations réalisées régulièrement sur place confirment les cartes de l'office fédéral de l'environnement concernant les aléas de ruissellement.

Avec les différentes mesures proposées, l'objectif est de récolter la majorité des eaux de pluie suffisamment en amont et de les évacuer vers l'exutoire naturel du cours d'eau de la Bréna. Le réseau communal se voit ainsi déchargé de ces eaux claires.

Le devis de faisabilité s'élève à environ CHF 280'000.-, à +/- 30 %. Usuellement, les projets de protection sont cofinancés par la Confédération et le Canton à hauteur de 80 %.

Dans la prochaine phase d'étude, l'objectif sera d'optimiser ce montant pour y inclure d'éventuelles mesures compensatoires et d'intégrer dans la préparation des interventions les différentes contraintes (impacts sur les parcelles, mesures de compensations, …).

La commission technique a rendu un préavis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 5 octobre 2026. La commission financière, consultée par voie de circulation, a rendu un préavis favorable à la majorité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 280'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 21 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La vice-présidente, Carine Muster

Le chef du dicastère, Maxime Rognon

Annexe : figures et images du bureau technique

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Annexe – figures et images du bureau technique
rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la réalisation de mesures de protection contre le ruissellement à la rue des Prises à Gorgier

Le présent document a pour but de compléter le rapport du Conseil communal avec des extraits de plan sur l'état de situation et des détails sur les groupes d'intervention.

1. Carte des aléas de ruissellement (OFEV)

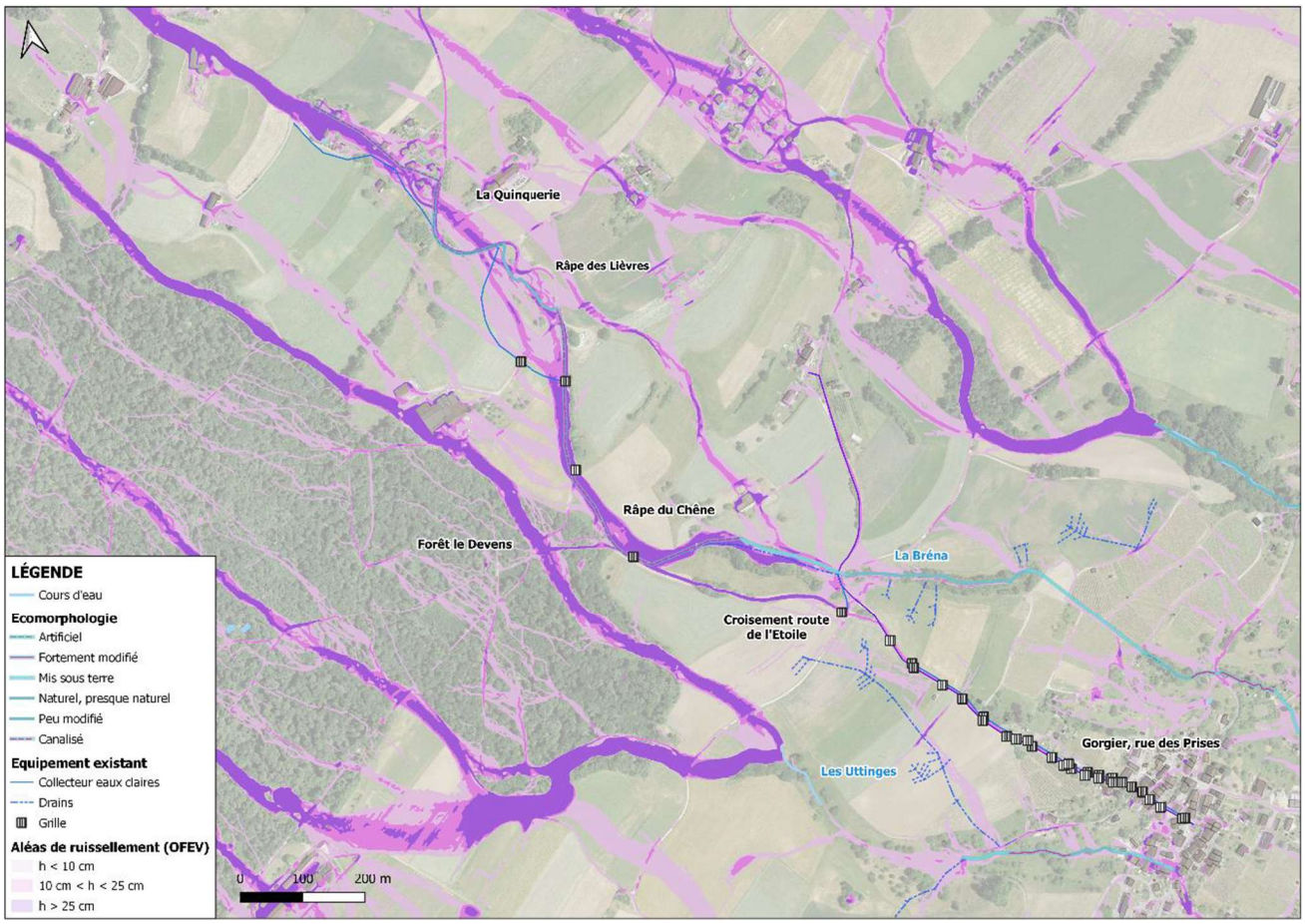

Figure 1 Extrait de l'étude du bureau Mauler – basé sur les modélisations OFEV

2. Bassins versants des ruissellements à la rue des Prises à Gorgier

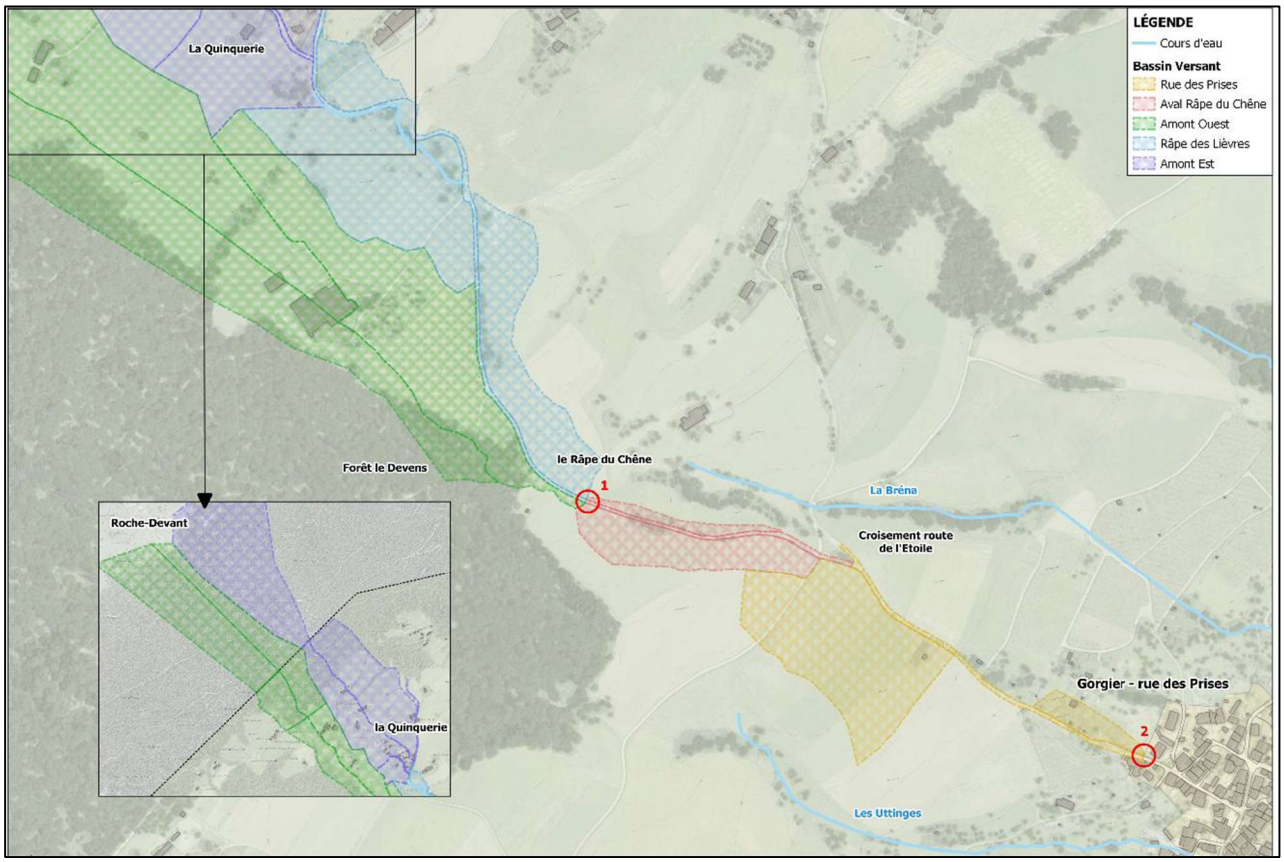

Figure 2 Extrait de l'étude du bureau Mauler – bassins versants

3. Groupes d’intervention

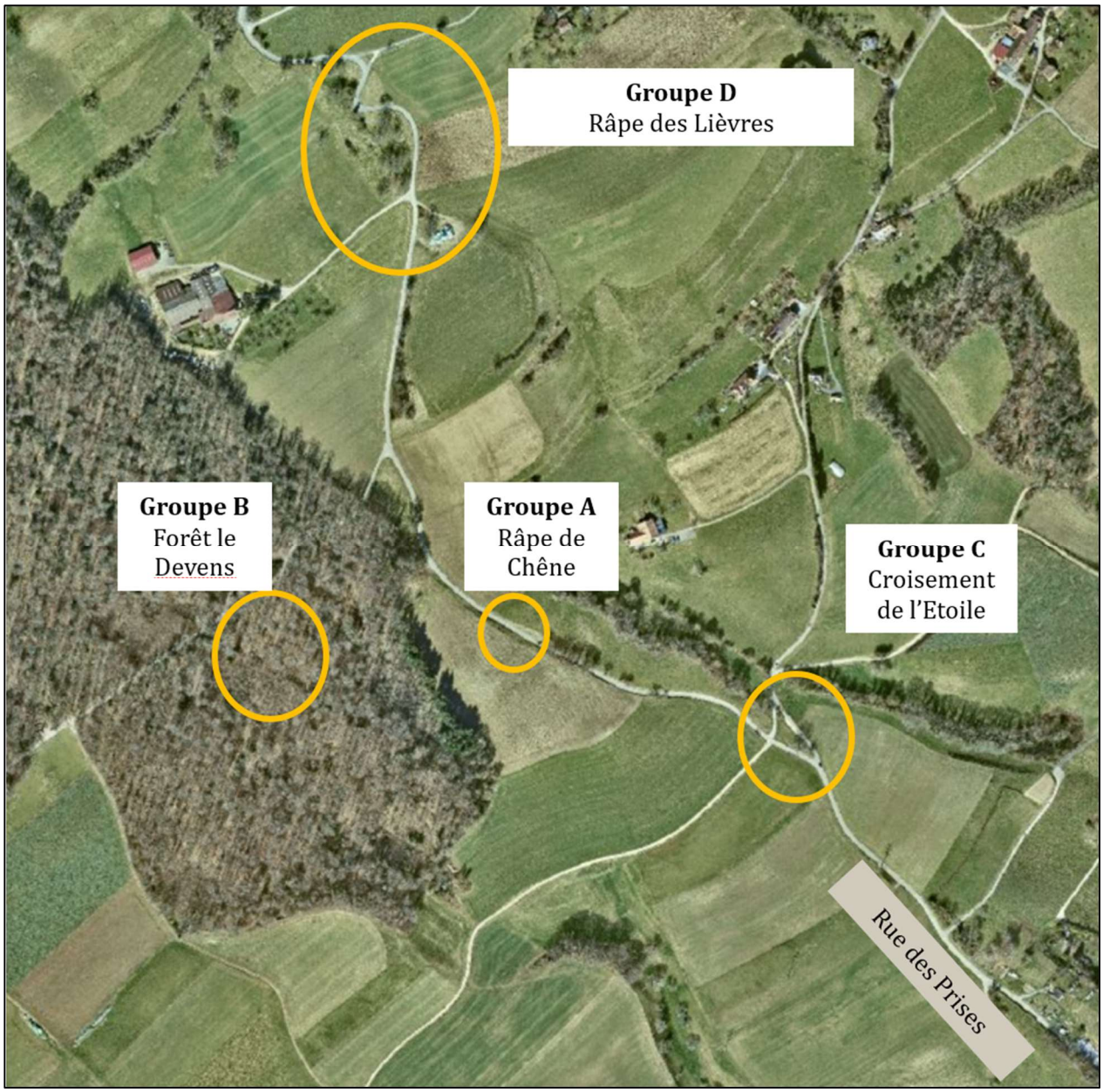

Figure 3 Groupes d’intervention pour les mesures de protection

4. Mesures de protection contre le ruissellement – concept et groupes d'interventions

4.1 Groupe A : Râpe de Chêne

Situation actuelle :

Figure 4 Groupe A – évacuation naturelle sur chaussée

Figure 5 Groupe A – fossé drainant en place pour évacuation côté champs

Figure 6 Passage canadien

Projet :

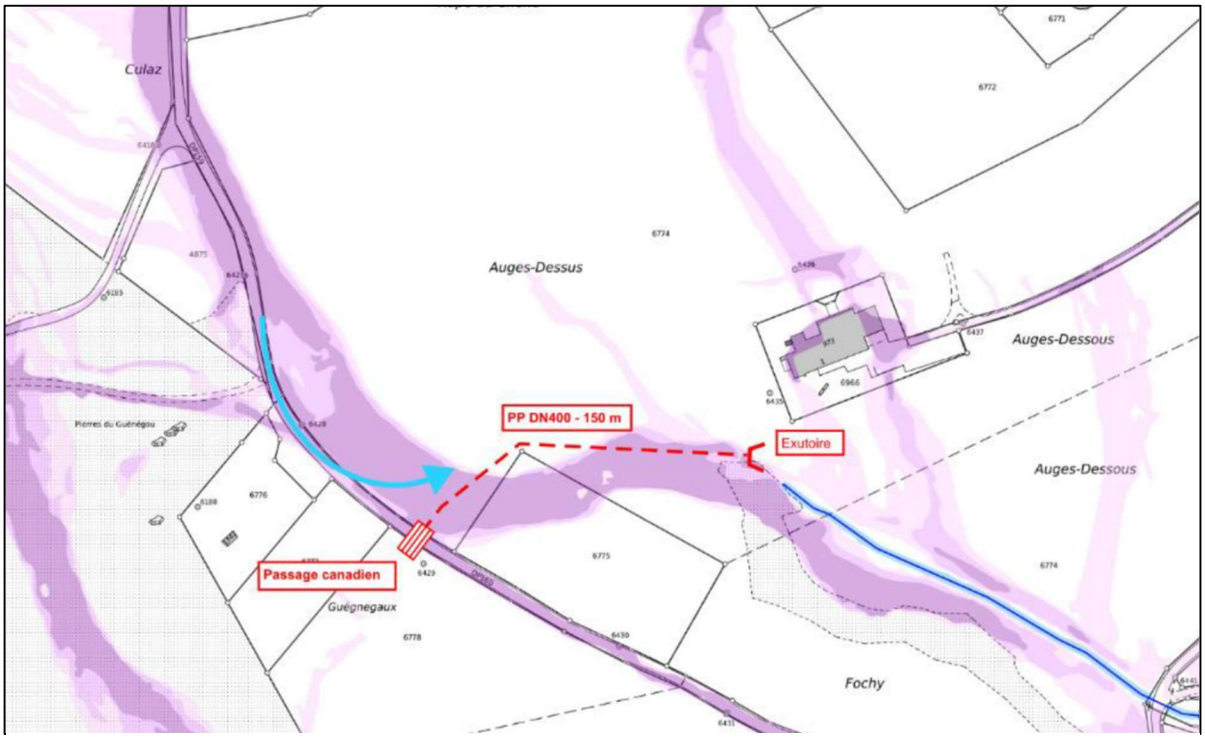

Figure 7 Groupe A – interventions (en rouge)

4.2 Groupe B : forêt le Devens

Projet :

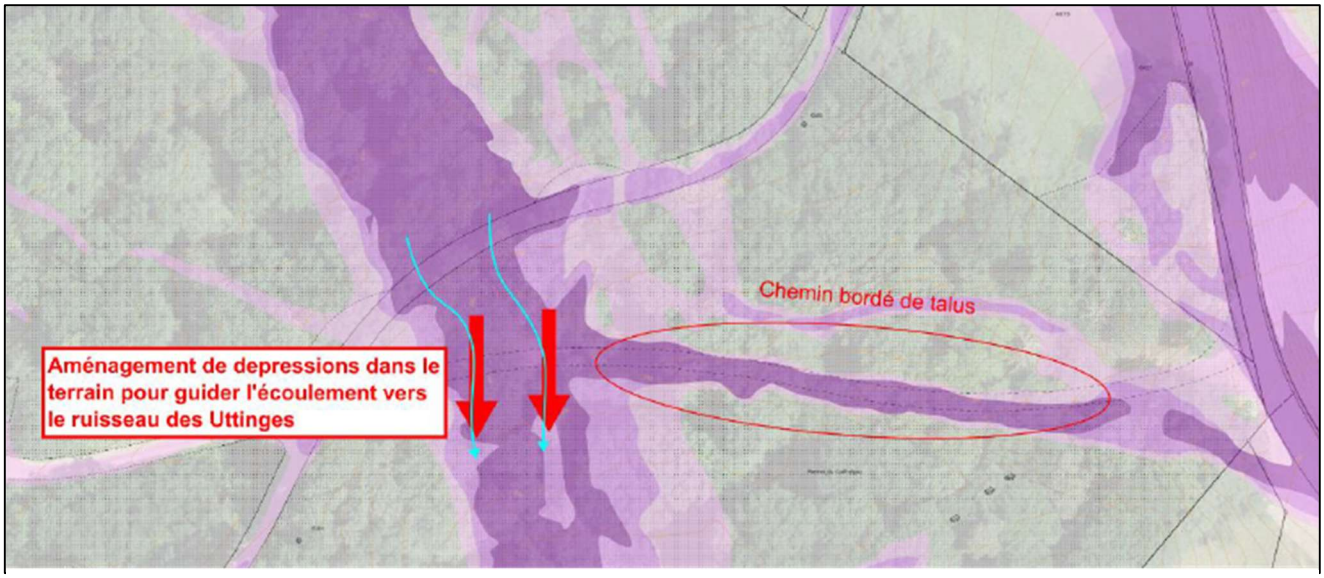

Figure 8 Groupe B – interventions (en rouge)

Figure 9 Groupe B – dépression à créer

4.3 Groupe C : croisement route de l'Étoile

Projet :

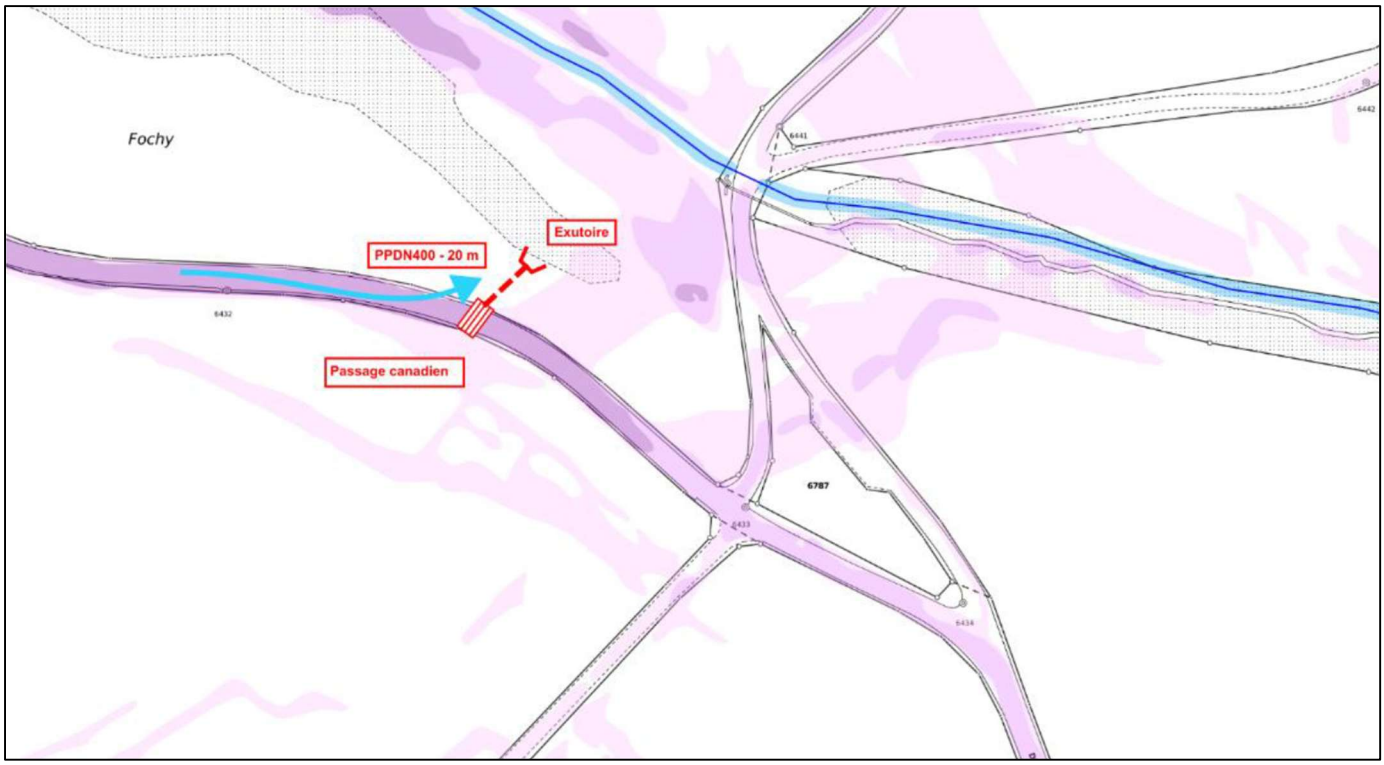

Figure 10 Groupe C – interventions (en rouge)

Figure 11 Groupe C – emplacement passage canadien et évacuation

Figure 12 Passage canadien

4.4 Groupe D : ruisseau de la Bréna (Râpe des Lièvres)

Projet :

Figure 13 Groupe D – extrait de la carte des aléas de ruissellement (OFEV) et identification des flux principaux + situation

Figure 14 Groupe D – interventions : trois mesures

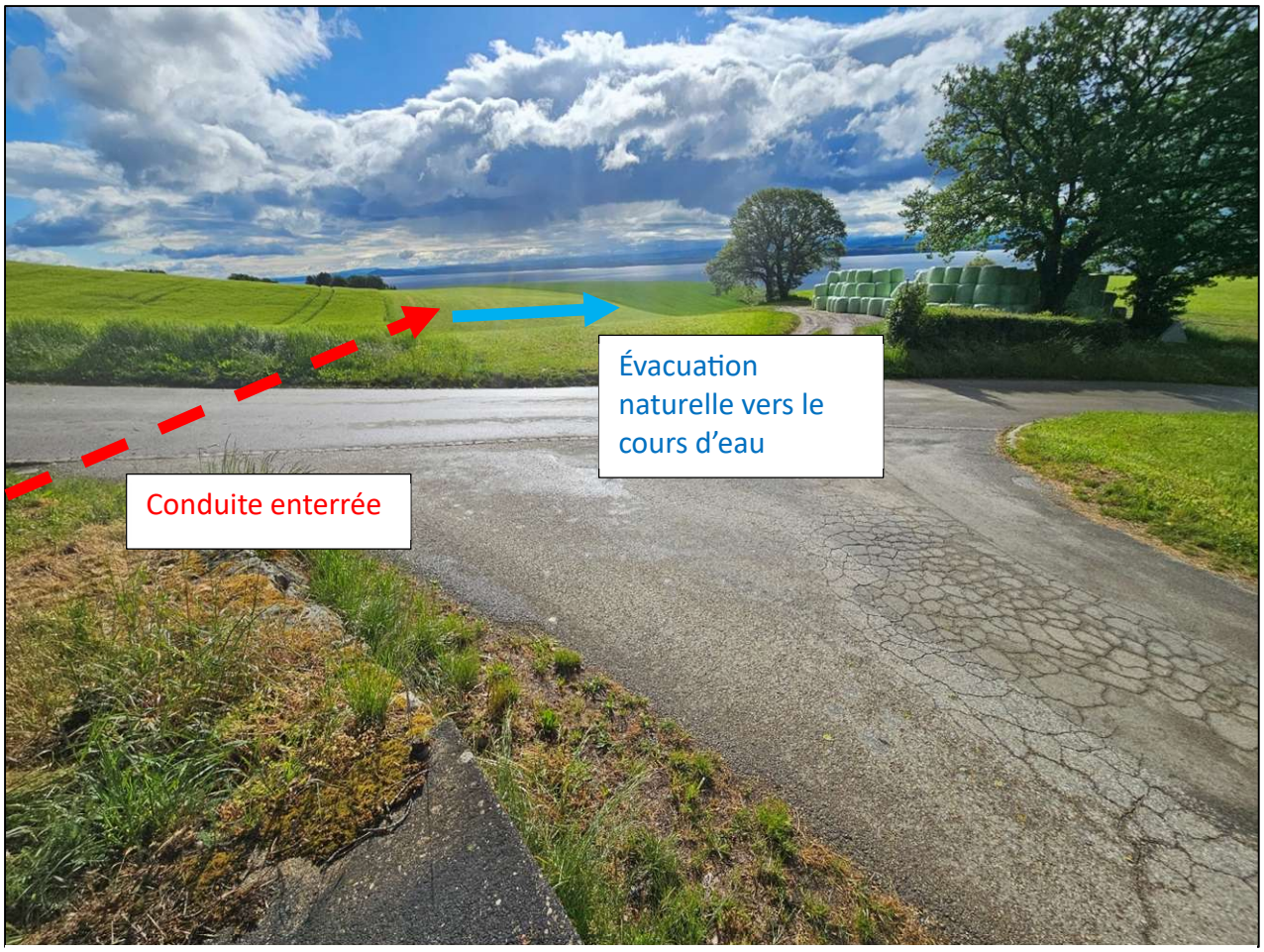

Figure 15 Groupe D – interventions : évacuation de la mesure 3

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la réalisation de mesures de protection contre le ruissellement à la rue des Prises à Gorgier

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 21 octobre 2026 ;

arrête :

Art. 1er : Un crédit d'engagement de CHF 280'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation de mesures de protection contre le ruissellement à Gorgier.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 6150 – Routes communales » et amorti conformément à la loi au taux de 2 % / an.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 9 novembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,	Le secrétaire,
Pierre-Alain Dumoulin	Sébastien Saam

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 225'000.- pour l'avant-projet d'un pôle sportif à Seraise

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Dans le cadre du projet de l'aménagement du pôle sportif à Seraise, une étude de faisabilité est nécessaire en tenant compte de l'ensemble du site.

Tout comme de nombreux cantons suisses, le canton de Neuchâtel dispose d'une loi sur le sport (LSport), adoptée le 1er octobre 2013.

Selon l'art. 1 LSport : *« La présente loi a pour but d'encourager le sport et l'activité physique à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population dans une perspective de promotion de la santé, de développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale, en tenant compte des valeurs qu'ils véhiculent et de leur importance éducative, sociale et culturelle »*.

Voici les prérogatives de la commune comme indiqué dans l'article 8 de la LSport :

Art. 8 *[1]Les communes veillent, dans l'accomplissement de leurs tâches, à l'application de la présente loi et au respect du concept cantonal du sport.*
[2]Dans ce cadre, elles collaborent entre elles, notamment par le biais de leurs services des sports ou de leurs coordinateurs du sport, ainsi qu'avec le canton.
[3]Dans leur sphère de compétence, elles exercent au demeurant notamment les tâches de proximité suivantes :
a) promouvoir et soutenir le sport sous toutes ses formes ;
b) collaborer à la tenue et à la mise à jour de l'inventaire des installations sportives ;
c) construire, gérer, entretenir et mettre à disposition des usagers les installations sportives communales ou d'importance régionale ;
d) orienter et informer le public concerné quant aux offres communales et intercommunales d'installations et d'activités physiques et sportives ;
e) collaborer avec les entités sportives de leur commune ;
f) organiser et soutenir les manifestations sportives.

L'article 8 fait donc reposer sur les communes une responsabilité de proximité dans la politique sportive. Celle-ci ne se limite pas à la construction ou à la gestion d'infrastructures : elle comprend également la promotion du sport, l'information de la population, la collaboration avec les acteurs sportifs et le soutien aux manifestations.

Il faut également distinguer deux niveaux :

- un devoir général : veiller, dans l'accomplissement des tâches communales, à l'application de la LSport et au respect du concept cantonal du sport (al. 1) ;
- des tâches concrètes de proximité : celles énumérées aux lettres a à f de l'al. 3.

Le projet de développement du pôle sportif à Seraise figure parmi les projets phares mis en avant pendant la fusion. Cette demande consiste à étudier les possibilités d'aménager cette zone de sport en tenant compte des infrastructures existantes.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- développer les infrastructures existantes pour permettre la pratique en toute sécurité ;
- avoir une vision communale sur les sports en plein air ;
- libérer le terrain de football du bord du lac à Saint-Aubin-Sauges et développement prioritaire selon le plan directeur des rives (PDRives) ;
- enrichir l'offre sportive communale sur le site à Seraise ;
- répondre au souhait du programme du projet fédérateur ;
- offrir la possibilité d'une installation de tir sportif et militaire intérieure.

2. Projet envisagé

La Commune de La Grande Béroche souhaite lancer une étude lui permettant d'avoir une vision claire de l'esthétique, de la phase technique, du coût et du planning du projet afin de pouvoir prendre des décisions.

Compte tenu de l'envergure du projet envisagé et des enjeux financiers qu'il représente pour notre commune, le Conseil communal entend procéder par étapes. Cette démarche doit permettre de disposer, à chaque étape du processus, d'une vision suffisamment précise des coûts, des conditions de réalisation et des implications financières du projet, avant de prendre les décisions relatives à sa concrétisation.

Les études réalisées jusqu'à présent ont permis d'évaluer la faisabilité du projet. Il s'agit désormais de passer de cette phase d'évaluation à une étude de réalisation, dont l'objectif est de préciser le projet, d'en définir les modalités de concrétisation et d'établir une estimation fiable et détaillée de son coût.

Phase 1 – Étude de conception

La phase 1, objet de la présente demande de crédit, comprend les prestations nécessaires à la définition précise du projet et à l'établissement d'un chiffrage détaillé de sa réalisation.

Cette phase doit notamment permettre d'étudier les différentes composantes techniques du projet, d'examiner les variantes constructives envisageables et d'établir un devis général pour permettre à votre autorité de se prononcer sur la poursuite du projet sur des bases techniques et financières fiables.

Elle comprend principalement la phase 31 – avant-projet.

L'avant-projet a pour objectifs de développer diverses solutions et d'optimiser la solution retenue avant de passer au projet de l'ouvrage (phase 32).

Les premières tâches consistent :

- à vérifier et compléter les données issues des études préliminaires (réseaux existants – eau potable, eaux claires, eaux usées, électricité, capacité, puissance, …) ;
- à vérifier le programme, les contraintes du site et les exigences du maître d'ouvrage ;
- à compléter les relevés (géomètre) et investigations nécessaires (sondages, environnement, géotechnique)

avant d'approfondir les différentes propositions d'aménagement et d'examiner les scénarios envisageables en coordination avec les spécialistes des différentes disciplines :

- architecte, structure, physique du bâtiment, chauffage-ventilation-sanitaire-électricité, sécurité incendie d'une part ;
- ingénieur génie civil, structure, sanitaire, éclairage et électricité d'autre part.

Cette étape permettra de comparer les variantes, d'en apprécier les incidences techniques et fonctionnelles sur la base de plans, coupes, détails, descriptif et prédimensionnement, d'établir une première estimation des coûts ainsi qu'un calendrier prévisionnel jusqu'à la livraison des ouvrages.

Cette étude vous sera présentée par les mandataires qui nous fourniront tous les éléments nécessaires au choix de la variante la plus adaptée à nos besoins et nos contraintes.

Cette étude s'achèvera par la validation de la variante retenue (concept, coût et calendrier).

Elle constituera la base du cahier des charges menant aux phases suivantes :

- 32 – projet de l'ouvrage ;
- 33 – mise à l'enquête 4 ;
- 41 – appel d'offres

non comprises dans cette première étape.

À noter que pour la partie bâtiment et aménagements extérieurs, l'étude se poursuivra par une estimation plus précise de la variante choisie (phase 31 partielle).

3. Programme de l'étude

La pratique sportive connaît un développement important en Suisse et, plus largement, en Europe. Dans ce contexte, la Commune de La Grande Béroche souhaite poursuivre sa réflexion sur l'évolution de ses infrastructures sportives et examiner les possibilités permettant d'offrir à la population des équipements adaptés aux besoins actuels et futurs.

Le projet d'aménagement du pôle sportif de Seraise s'inscrit dans cette réflexion et vise à améliorer, moderniser et compléter les infrastructures existantes.

Compte tenu toutefois de l'importance du projet et de l'investissement qu'il pourrait représenter pour la commune, il apparaît nécessaire de disposer préalablement d'une connaissance suffisamment précise de ses coûts et de ses conditions de réalisation.

La présente demande de crédit porte ainsi sur une première étape d'étude et de préparation. Elle doit permettre de faire évoluer le projet d'une réflexion de principe vers un projet techniquement défini et financièrement documenté.

À l'issue de cette phase, le Conseil général disposera notamment d'éléments nécessaires pour apprécier le coût global du projet, les différentes options de réalisation ainsi que leurs incidences financières, et pourra, dès lors, se prononcer sur la poursuite des démarches et sur l'engagement des phases ultérieures.

Le crédit sollicité constitue ainsi un crédit d'étude destiné à sécuriser la préparation du projet et à permettre à la Commune de prendre des décisions ultérieures sur la base d'éléments techniques et financiers suffisamment précis.

Le projet d'aménagement du pôle sportif porte notamment sur les interventions suivantes :

- la transformation du terrain de football principal en terrain synthétique permettant de multiplier le temps de jeu annuel actuel jusqu'à trois ;
- la réfection et mise aux normes du terrain de football d'entraînement, avec un redimensionnement ;
- la création d'une piste d'athlétisme de 100 mètres avec un nombre de couloirs à définir ;
- la réfection et l'adaptation de l'éclairage sportif ;
- la création d'un bâtiment sportif à vocation polyvalente intégrant notamment des espaces destinés au tennis et au padel tennis ;
- l'intégration d'un stand de tir souterrain pour le tir sportif et militaire – cette option est en discussion avec les autorités supérieures et qui, en cas de concrétisation, serait financée ou cofinancée par des tiers.

4. Vue d'ensemble du site de Seraise

Pour se faire, la commune s'appuiera sur deux équipes de mandataires :

- l'une pour les terrains de sport composée :
  - d'un bureau d'ingénieurs pour les travaux liés au terrain de football et à la piste (terrassement, drainage, réseau électrique et arrosage, coffre de grave, revêtement et équipement sportif) ;
  - d'un bureau d'ingénieurs structure pour l'éventuel mur de soutènement ;
  - d'un bureau d'ingénieurs électricité – éclairage.
- l'autre pour la salle de sport et les aménagements extérieurs composé :
  - d'un bureau d'architectes pour le développement du projet sur la base de l'analyse des besoins ;
  - d'un bureau d'ingénieurs civils pour la partie structurelle bois et béton.

Pour les deux parties du projet, les mandataires suivants seront communs :

- un géomètre pour le relevé global de la zone ;
- un bureau d'environnement pour les sondages et les analyses des sols afin de déterminer les filières d'évacuation des matériaux excavés et pour des essais d'infiltration pour déterminer le concept d'évacuation des eaux claires ;
- un géotechnicien pour la détermination de la portance du sol (fondation).

Ces deux équipes se coordonneront pour gérer les interfaces techniques entre le bâtiment / aménagements et les terrains de sport ainsi que la planification des tâches.

Pour la partie bâtiment et aménagements, la commune obtiendra, suivant les phases 31 et 32 partielles :

- une proposition de plusieurs variantes sur la base d'esquisse avec estimation à 25 % et calendrier général ;
- le développement de la variante retenue (plan, coupe, façade) avec estimation à 15 %, descriptif détaillé et calendrier.

Et pour la partie terrains de sport, la commune obtiendra, suivant la phase 31 :

- deux ou trois propositions d'implantation des terrains en fonction des contraintes du site et de l'analyse des besoins sur la base de croquis ;
- un plan de situation, une estimation à 15 %, un calendrier pour la solution choisie.

5. Avenir du site des Murdines à Bevaix

En date du 28 avril 2021, le Conseil communal avait soumis au Conseil général un rapport relatif à la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix. Dans le cadre de cette première étape, il sollicitait deux crédits d'engagement :

- CHF 650'000.- pour l'installation d'une halle de sport provisoire sur le terrain synthétique des Murdines ;
- CHF 1'500'000.- pour la réfection complète des vestiaires et de la buvette.

À cette occasion, le Conseil communal proposait de démolir les infrastructures existantes, dont la rénovation aurait représenté un coût important compte tenu de leur état de vétusté, afin de les remplacer par des structures modulaires préfabriquées. Cette solution permettait de réaliser une dalle en béton sur laquelle seraient installées les nouvelles structures, avec la possibilité de les déplacer ultérieurement vers un autre site, notamment celui de Seraise.

Cette approche visait à mettre à disposition de la population des infrastructures sportives modernes et fonctionnelles, tout en préservant la valeur de l'investissement réalisé grâce à la possibilité de réutiliser les installations sur un autre site.

L'installation de la halle de sport impliquait toutefois la suppression de l'utilisation du terrain synthétique, aménagé en 2012.

Après le démontage de la halle provisoire, la surface de jeu du terrain synthétique devra être remplacée. Cet investissement a été estimé à CHF 201'357.- TTC, selon une offre datant de 2021. Cet investissement doit faire l'objet d'une demande de crédit au Conseil général.

Aujourd'hui, la vision communale du pôle sportif ouvre une réflexion quant aux espaces dédiés au sport sur le territoire communal. Dans ce contexte, il apparaît dès lors pertinent d'intégrer le site des Murdines à Bevaix dans la réflexion sur l'avenir des infrastructures sportives de La Grande Béroche.

La rénovation des vestiaires et de la buvette, telle qu'envisagée initialement, doit être réfléchie au regard du développement du pôle sportif à Seraise.

Cette démarche permettra d'évaluer les besoins, les possibilités d'aménagement et les synergies envisageables entre les différentes infrastructures afin de définir une orientation cohérente et durable pour l'ensemble de nos infrastructures sportives.

6. Estimation provisionnelle des coûts du projet

À ce stade, les coûts estimatifs relatifs à la réalisation de cette étude sont établis sur la base des éléments et informations actuellement disponibles. Les montants présentés ci-dessous doivent toutefois être considérés comme prévisionnels.

Architecte, proposition de scénarios	CHF	64'350.-
Ingénieur civil (bâtiment multi-usages)	CHF	61'600.-
Ingénieur civil (terrain de football)	CHF	23'500.-
Ingénieur géotechnicien	CHF	9'749.-
Sondage pelle mécanique	CHF	23'915.-
Ingénieur électricien	CHF	9'011.-
Géomètre	CHF	6'500.-
Ingénieur CVS	CHF	9'360.-
Total	CHF	207'985.-
TOTAL TTC	CHF	224'985.-
[1]TOTAL PHASE 31 arrondi à	**CHF**	**225'000.-**

7. Conclusion

Le crédit sollicité constitue dès lors une étape nécessaire à la poursuite du processus d'étude et de planification. Il doit permettre au Conseil communal de disposer d'une base technique et financière suffisamment étayée pour arrêter les orientations à retenir et, le cas échéant, engager les phases ultérieures du projet.

La commission des Sports, des Loisirs et de la Culture a été consultée le 12 octobre 2026 et a donné un préavis favorable à l'unanimité à cet investissement. La commission des finances a également été consultée le 19 octobre 2026 et a donné un préavis favorable à la majorité.

Cet objet figurera dans la liste des crédits budgétaires d'investissement dans le cadre du budget de l'exercice 2027.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit d'étude de faisabilité d'un pôle sportif à Seraise, d'un montant de CHF 225'000.-.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 21 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président, Maxime Rognon

Le chef du dicastère, Hassan Assumani

[1] Le coût du stand de tir n'est pas compris dans ce total

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 225'000.- pour l'avant-projet d'un pôle sportif à Seraise

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 21 octobre 2026 ;

arrête :

Art. 1er : Un crédit d'engagement de CHF 225'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation de l'avant-projet d'un pôle sportif à Seraise.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3410 – Sports » et amorti conformément à la loi au taux de 10 % / an.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 9 novembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,	Le secrétaire,
Pierre-Alain Dumoulin	Sébastien Saam

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Rapport du Conseil communal relatif à la création d'un poste à 25 % destiné à favoriser l'inclusion professionnelle d'une personne en situation de handicap

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Contexte

Les personnes vivant avec un handicap rencontrent encore des obstacles importants dans leur accès au marché ordinaire du travail.

Le canton de Neuchâtel a développé, depuis 2023 et en application de la LIncA[1], le projet aliaCap[2], dont l'objectif est de permettre à des personnes vivant avec un handicap mental, un TSA[3], une déficience cognitive d'accéder au premier marché du travail, dans des postes adaptés à leurs capacités.

Le dispositif prévoit un accompagnement des employeur·euse·s dans la réflexion sur le poste, la définition du cahier des charges, le recrutement, la sensibilisation de l'équipe et la mise en place du poste.

Le projet aliaCap permet ainsi de créer des possibilités d'emploi adaptées aux capacités de la personne concernée, tout en lui permettant d'évoluer dans un environnement professionnel ordinaire.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de favoriser l'autonomie et le développement personnel des personnes vivant avec un handicap, de respecter leur droit à l'auto-détermination et d'améliorer leur participation sociale et professionnelle dans notre société.

La présente demande s'inscrit dans cette dynamique.

2. Un poste à 25 % spécifiquement lié à sa finalité d'inclusion

La création d'un poste à 25 % n'est pas motivée par la volonté d'augmenter la capacité de travail de certains services ou de répondre à un manque de personnel.

Le poste n'a donc pas vocation à être évalué selon un objectif de rentabilité financière ou selon le volume de travail qui pourrait être réalisé par rapport au coût salarial.

Il s'agit avant tout d'une mesure d'inclusion professionnelle et sociale. Les tâches confiées à la personne sont néanmoins utiles et réelles. Elles permettent d'apporter un soutien aux services concernés et donnent à la personne engagée un rôle concret au sein de la collectivité.

La valeur du poste se mesure également par d'autres éléments :

- permettre à une personne en situation de handicap d'accéder au premier marché du travail ;
- développer son autonomie et ses compétences ;
- lui permettre d'avoir une activité professionnelle reconnue ;
- favoriser les relations sociales et professionnelles ;
- permettre à la personne de participer activement à la vie de la commune ;
- sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices à la diversité et à l'inclusion.

---

[1] LIncA : loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap

[2] Le mot vient d'une expression créole qui qualifie les personnes vivant avec un handicap de personnes « **autrement capables** »

[3] TSA : trouble du spectre de l'autisme

Il s'agit donc d'un investissement social et humain de la collectivité. Cette spécificité est essentielle pour préserver la finalité du projet.

Cette disposition garantit que le poste conserve sa vocation première et ne se transforme pas, au fil du temps, en un poste ordinaire au sein de la commune.

3. Phase pilote déjà réalisée au sein de notre commune

Avant de proposer la création de ce poste, nous avons souhaité vérifier concrètement la faisabilité d'une telle intégration au sein de notre commune, en collaboration avec aliaCap.

Dans ce cadre, une personne domiciliée dans la commune de La Grande Béroche a effectué deux stages d'intégration du 19 mai 2026 au 19 juin 2026 et du 17 août 2026 au 31 octobre 2026.

Cette phase pilote avait notamment pour objectifs de :

- vérifier la faisabilité d'une inclusion professionnelle dans un environnement communal ordinaire ;
- identifier les tâches pouvant être confiées à la personne concernée ;
- évaluer les modalités d'organisation et d'accompagnement au sein des équipes ;
- permettre aux collaboratrices et collaborateurs de se familiariser avec cette forme d'inclusion.

Les deux stages se sont déroulés de manière positive, tant pour la personne concernée que pour les services qui l'ont accueillie.

Ci-dessous, un échantillon des tâches qui ont pu lui être confiées durant ces deux missions, dans quatre services différents :

Services	Tâches
Ressources humaines	Invitation de la soirée du personnel : découpage, mise sous pli et coller les étiquettes sur les enveloppes
	Création de cartes de vœux
	Contrôle des heures du personnel
Finances	Mise sous pli des rappels de paiement
	Classement des factures fournisseurs
Chancellerie	Retrait du courrier à la poste
	Ouverture et datation du courrier
	Distribution du courrier dans les services
	Affranchissement du courrier en fin de journée et dépôt à la poste
Parascolaire	Nettoyages des tables et de la salle après le repas de midi
	Réparation des livres cassés
	Tailler les crayons
	Lecture avec les enfants

Les tâches présentées ci-dessus constituent une première base de travail et ont vocation à évoluer en fonction des compétences, aptitudes et intérêts observés de la personne accueillie, ainsi que des besoins des services concernés.

Cette expérience a permis de constater que la personne pouvait s'intégrer dans les équipes, réaliser des tâches concrètes et utiles et trouver sa place dans différents environnements de travail.

Elle a également permis aux collaborateurs et collaboratrices de se familiariser avec cette forme d'inclusion et d'identifier les conditions nécessaires à son bon déroulement.

4. Conséquences financières

Compte tenu des deux stages d'intégration réalisés au sein des services et des différentes expériences vécues dans les autres entités publiques, **la capacité productive observée est estimée à environ 50 % du taux d'engagement**.

L'art. 3 du règlement portant sur l'application des dispositions de la LEmpl[4] relatives au salaire minimum neuchâtelois (RSalMin) précise que les salaires versés dans le cadre de rapports de travail s'inscrivant dans un contexte d'intégration professionnelle peuvent être inférieurs au salaire minimum prévu par l'art. 32d LEmpl[5]. Sont notamment visées les relations de travail liées à des mesures de réinsertion prévues par les législations fédérale ou cantonale, notamment en matière d'assurance-invalidité.

Sur la base du catalogue des fonctions de notre commune, entré en vigueur le 1er janvier 2018, le poste serait colloqué en classe 1, en qualité d'auxiliaire en accueil parascolaire et de collaborateur·trice administratif·ve I.

Cette classification représente une charge salariale supplémentaire de CHF 7'944.35, y compris la part patronale :

Salaire annuel à 12,50 % (rentabilité), y compris 13e salaire	**Charges sociales, y compris part patronale**	**Total charges annuelles**
CHF 6'932.35	CHF 1'012.-	**CHF 7'944.35**

La commune assume ainsi une charge salariale correspondant à un taux d'activité de 12,5 %, alors que la présence de la personne intégrée correspond à un pourcentage de 25 %, soit 10 h 15 par semaine.

Par ailleurs, les personnes bénéficiant du programme aliaCap sont, en principe, au bénéfice d'une rente AI à 100 %, ce qui ne les empêche pas d'exercer une activité lucrative. Au contraire, l'assurance-invalidité encourage, lorsque cela est possible, la participation au marché du travail et la possibilité de compléter les revenus issus de la rente par une activité professionnelle.

[4] LEmpl : loi sur l'emploi et l'assurance-chômage

[5] L'article 32c LEmpl régit en réalité les exceptions au salaire minimum cantonal neuchâtelois. En confiant au Conseil d'État le pouvoir d'édicter des dérogations pour les contrats de formation (comme les apprentissages ou les stages) ou d'intégration professionnelle, le législateur vise à éviter que l'obligation d'un salaire minimum ne freine l'embauche de personnes en apprentissage ou en insertion, dont la productivité initiale est différente de celle d'un·e travailleur·euse qualifié·e

5. Conclusion

La création de ce poste à 25 % constitue une démarche concrète en faveur de l'inclusion professionnelle d'une personne en situation de handicap.

La Commune ne souhaite pas uniquement soutenir le principe de l'inclusion, elle entend le mettre en pratique au sein même de ses services.

Le projet permet à une personne de participer au premier marché du travail, d'exercer une activité professionnelle dans son environnement de vie et de développer son autonomie et ses compétences.

Il permet également aux collaborateurs et collaboratrices de vivre une expérience concrète de l'inclusion et de développer une culture professionnelle et personnelle ouverte à la diversité.

Le poste est volontairement conçu comme une mesure d'inclusion. Il ne poursuit pas un objectif de rentabilité et n'a pas vocation à devenir un poste ordinaire de l'administration. Il ne pourra, en aucun cas, être affecté à d'autres fins.

L'expérience d'autres collectivités publiques neuchâteloises, notamment au Val-de-Ruz et à La Chaux-de-Fonds, démontre que cette intégration est possible et qu'elle peut s'inscrire durablement dans le fonctionnement d'une administration.

Ce rapport a été présenté à la commission financière le 19 octobre 2026. La commission a émis un préavis favorable à l'unanimité.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous invite à accepter la création d'un poste à 25 % destiné **exclusivement** à l'inclusion professionnelle d'une personne en situation de handicap.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent rapport, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 21 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,	Le chef du dicastère,
Maxime Rognon	Hassan Assumani

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à la création d'un poste à 25 % destiné à favoriser l'inclusion professionnelle d'une personne en situation de handicap

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29, al. 5 lettre d) du règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 21 octobre 2026 ;

arrête :

Art. 1er : [1]Le Conseil communal est autorisé à créer un poste à un taux d'activité de 25 % exclusivement destiné à l'intégration d'une personne en situation de handicap.

[2]Ce poste sera porté et réparti sous les chapitres suivants :

- 0210 Finances à 20 % ;
- 0220 Chancellerie à 20 % ;
- 0221 Ressources humaines à 20 % ;
- 2180 Accueil de jour parascolaire à 40 %.

Art. 2 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 9 novembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président, Pierre-Alain Dumoulin

Le secrétaire, Sébastien Saam

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'installation d'un électrofiltre sur la chaudière du chauffage à distance de Bevaix

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La chaudière du chauffage à distance (ci-après : CAD) de Bevaix est installée dans le bâtiment de l'école, rue du Collège 1. C'est une installation de 1993, mixte bois-gaz, d'une puissance de 360 kW. Cette chaudière est alimentée durant la période hivernale, majoritairement avec du bois en plaquettes issu des forêts communales. Celles-ci sont produites au centre forestier du Chanet, à Bevaix.

Les chaudières fonctionnant avec des plaquettes forestières sont considérées comme neutre en matière d'émission de CO_2. En effet, le gaz carbonique rejeté par ces installations est compensé par celui séquestré par les arbres, par le biais de la photosynthèse, durant le processus de production du bois.

Actuellement, six bâtiments sont raccordés au CAD de Bevaix dont quatre communaux et deux privés. Le CAD alimentera également la future salle polyvalente et la structure d'accueil parascolaire, actuellement en cours de construction.

La chaudière actuelle fonctionne bien mais cette installation ne satisfait plus aux conditions de l'OPAIR en ce sens qu'elle rejette trop de poussières dans l'air. Partant de ce constat, le service de l'énergie et de l'environnement (ci-après : SENE) a donné un ultime délai à la Commune au 31 août 2027 pour l'assainissement de cette installation.

2. Réflexions menées sur cette installation

Initialement, le remplacement total de l'installation de chauffage avait été projeté, permettant de remplir les conditions émises par le SENE. Toutefois, cette option n'a pas été retenue. En effet, compte tenu des incertitudes concernant la puissance requise pour la nouvelle installation et bien qu'il soit possible d'effectuer des projections pour dimensionner correctement le nouvel équipement, il nous paraissait plus pertinent de se baser sur les futures consommations effectives des bâtiments raccordés avant de procéder au remplacement de la chaudière. Il convient également de souligner que le coût de l'installation d'une chaudière de ce type avoisinerait CHF 600'000.- uniquement pour l'acquisition de l'appareil.

Lors de la séance de la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie (ci-après : COTEE) du 1er septembre 2026, il a été décidé, à la suite des résultats des CECB+ obtenus sur les bâtiments communaux, de prioriser l'assainissement des bâtiments communaux raccordés au CAD et d'attendre l'achèvement de la construction de la salle polyvalente et de la structure d'accueil parascolaire afin de déterminer avec précision les besoins énergétiques définitifs de ces bâtiments.

Dans cette optique, le service des bâtiments, des forêts et des ports a recherché une solution permettant de traiter les émissions de particules fines grâce à un filtre. Après plusieurs contacts avec des entreprises susceptibles d'installer de tels équipements sur une chaudière existante, seule une société a proposé une solution compatible avec la configuration du bâtiment abritant l'actuelle chaudière : la pose d'un électrofiltre.

L'installation d'un électrofiltre sur la chaudière existante présente en outre l'avantage de pouvoir être réutilisé si, à l'avenir, le remplacement du système de production de chaleur du CAD fera à nouveau appel à une chaudière à copeaux de bois.

Contacté à propos de ce projet, le SENE l'a accueilli positivement en relevant que près du trois quarts des CAD installés dans le canton, fonctionnant à partir de plaquettes forestières, disposent actuellement d'un filtre de cette firme et qu'ils permettent effectivement de filtrer efficacement les poussières liées à la combustion des plaquettes de bois forestières.

3. Détails et coûts du projet

Le projet prévoit l'installation d'un électrofiltre de la marque OekoSolve sur le conduit de cheminée de la chaudière du CAD de Bevaix, y compris les travaux annexes nécessaires.

Montant selon devis pour fourniture filtre	CHF	45'000.-
Montant selon devis pour travaux de maçonnerie	CHF	10'000.-
Montant adaptations électriques, estimation	CHF	7'500.-
Travaux de menuiserie, estimation	CHF	7'500.-
Travaux de peinture, estimation	CHF	5'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
TOTAL	**CHF**	**80'000.-**

4. Synthèse

Le crédit demandé s'inscrit dans une démarche de chauffage responsable et durable, alimenté par une ressource énergétique locale issue des forêts de la commune de La Grande Béroche.

Il vise à pérenniser l'exploitation d'une installation déjà performante, tout en gagnant le temps nécessaire pour clarifier les incertitudes entourant la puissance requise pour un futur CAD. En effet, l'assainissement de certains bâtiments communaux ainsi que la réalisation de la salle polyvalente et de la structure d'accueil parascolaire modifieront les besoins énergétiques et nécessiteront un ajustement du dimensionnement de la nouvelle chaudière.

Par ailleurs, l'installation de cet électrofiltre constituera un atout si la commune opte ultérieurement pour une solution de production d'énergie à partir du bois puisqu'il pourra y être installé. Cette approche en deux temps permettra à la commune de planifier plus précisément le remplacement de l'infrastructure de production de chaleur une fois les exigences énergétiques actualisées.

5. Conclusion

Ce projet répond à un enjeu de valorisation du patrimoine communal. La commune de La Grande Béroche, en tant que propriétaire forestier, peut ainsi prolonger la durée de vie de la chaudière existante. Cette stratégie permet la poursuite de la valorisation de produits forestiers inutilisables en scierie.

Sur le plan de l'image de la collectivité, maintenir une installation fonctionnelle jusqu'à la fin de sa durée de vie exemplifie une démarche responsable, contrastant avec la tendance actuelle au remplacement prématuré. Ce genre d'action néglige souvent les enjeux liés au recyclage et à l'énergie grise nécessaire à la production des nouvelles installations.

En somme, l'installation de cet électrofiltre renforcera l'image d'une commune soucieuse de valoriser ses ressources locales et attentive à optimiser la durée de vie de ses équipements tout en assainissant une situation ne répondant plus aux normes légales en vigueur.

Lors de sa séance du 1er septembre 2026, la COTEE a rendu un préavis favorable à l'installation d'un filtre sur la chaudière existante du CAD de Bevaix. La commission financière a quant à elle donné un préavis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 19 octobre 2026.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 80'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 21 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,	La cheffe du dicastère,
Maxime Rognon	Carine Muster

COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'installation d'un électrofiltre sur la chaudière du chauffage à distance de Bevaix

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 21 octobre 2026 ;

arrête :

Art. 1er : Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 80'000.- est accordé au Conseil communal pour l'installation d'un électrofiltre sur la chaudière du chauffage à distance de Bevaix, rue du Collège 1.

Art. 2 : Ce crédit sera porté dans les comptes des investissements « 8731 – Chauffage à distance » et amorti conformément à la loi au taux de 7 %.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 9 novembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président, Pierre-Alain Dumoulin

Le secrétaire, Sébastien Saam